

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 20 OCTOBRE 2014

La séance est ouverte à 20 heures 35, sous la présidence de M. Jacques MEZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues, je vais procéder à l'appel.

Mme AMALRIC Catherine : présente
Mme APCHIN Ginette : présente
M. ASTRUC Jean-Pierre : présent
Mme BENECH Valérie : présente
Mme BENITO Patricia : présente
Mme BIGEON Michèle : absente, représentée par M. ROUSSY Michel
M. BRUEL Jean : présent
Mme BRUGERON Angélique : absente
M. BRUNEAU Alain : absent, représenté par M. PRADAL Gérard
M. CALMETTE Alain : présent
Mme CHASTEL Christelle : absente
M. CHAUSI Serge : présent
M. CHAUSY Jean-Marie : présent
M. CORNET Roland : absent, représenté par Mme GINEZ Bernadette
Mme COSTES Josiane : présente
M. COUDON Alain : absent, représenté par M. CHAUSI Serge
Mme COURCHINOUX Agnès : présente
M. CRUEGHE Thierry : présent
M. DABERNAT Jean-Pierre : présent
M. DAIX Christian : absent, représenté par M. MOINS Jean-Antoine
M. DALL'AGNOL Xavier : présent
M. DELAMAIDE Charly : présent
M. DELPUECH Guy : absent, suppléé par M. ESTEVES Louis
Mme DELPUECH Geneviève : présente
M. ESTIVAL Jean-Pierre : présent
M. FABRE Daniel : présent
M. FABRE Philippe : absent
Mme FLEY Claudine : présente
M. FLORY Daniel : présent
M. FRÉCHOU Stéphane : absent
Mme GARDES Nathalie : présente
M. GASTON Christian : absent, représenté par M. POULHES Christian
Mme GINEZ Bernadette : présente
M. GODBARGE Frédéric : absent, suppléé par Mme PETERS Marie-Jeanne
M. GRANIER Philippe : présent
Mme GREIVELDINGER Valérie : présente
M. JUILLARD Georges : présent
Mme LABLANQUIE Michelle : présente

Mme LACHAIZE Sylvie : absente, représentée par M. MANHES Henri
 Mme LADRAS Evelyne : présente
 Mme LAUBIE Paulette : présente
 M. LENTIER Jean-Luc : présent
 Mme LOUBEYRE Nicole : présente
 Mme LOURS Marie-Pierre : absente, représentée par Mme MARTY Florence
 M. MADAMOUR Patrick : absent
 M. MANHES Henri : présent
 M. MARCASTEL Géraud : présent
 Mme MARIOU Sylvie : présente
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : absente, représentée par Mme FLEY Claudine
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAURÉ Roger : présent
 Mme MAUREL Magali : présente
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MÉZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent
 M. PAGIS René : absent, représenté par M. MATHONIER Pierre
 M. PAPON Daniel : présent
 M. PESTRINAUX Christophe : absent, représenté par M. TIBLE Bernard
 M. PICARD Jean-Pierre : présent
 M. POULHES Christian : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 M. RODIER Jean-François : présent
 M. ROUME Jean-Pierre : présent
 M. ROUSSY Michel : présent
 Mme SOULA Anne : présente
 M. TIBLE Bernard : présent
 Mme VALAT Denise : présente
 M. VIDAL Jean-Louis : absent, suppléé par M. MALBOS Élie

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Mes chers Collègues, tout d'abord, à la suite des élections sénatoriales, je voulais remercier ceux nombreux parmi vous qui m'ont apporté leur soutien et ont permis mon élection au premier tour, au-delà d'ailleurs souvent des sensibilités politiques. Je resterai comme Sénateur à la disposition de chacune et chacun d'entre vous et de vos communes. Votre confiance m'a permis d'ailleurs d'être réélu à la Présidence de mon groupe. Au-delà des problèmes nationaux, je veillerai à représenter notre territoire, notre département, et en particulier dans le contexte de réforme territoriale et de baisse des dotations qui est caractéristique des mois et des années qui nous attendent. Je maintiendrai strictement les positions sur lesquelles j'ai fait campagne, et j'aurai l'occasion de le faire dès la semaine prochaine lorsque le débat sur la réforme territoriale reviendra au Sénat. Donc merci encore. J'essaierai de faire en sorte aussi d'apporter toute l'aide possible à chacune de vos communes.

Je voudrais vous dire aussi ce soir que c'est le dernier Conseil Communautaire auquel participe notre Directeur Général des Services, Jean-Pierre COTTAZ. Nous aurons l'occasion de le remercier dans une manifestation amicale dont nous fixerons la date prochainement, mais je tiens, au nom de vous tous et aussi de ceux qui ont siégé avant le renouvellement de ce mandat puisque Jean-Pierre COTTAZ a été Directeur des Services depuis maintenant une

quinzaine d'années puisqu'il a dû être nommé, si ma mémoire est bonne, en 2000, à le remercier au nom de tous ceux qui ont siégé et de vous tous pour le travail qu'il a accompli, pour ses compétences, en particulier ses compétences administratives et techniques car il est l'un de ceux si ce n'est celui qui connaissait et qui connaît le mieux nos réseaux, mais je ne doute pas que cette connaissance va diffuser par les tuyaux habituels, c'est le cas de le dire. En tout cas, merci Jean-Pierre de tout ce travail. Jean-Pierre COTTAZ est maintenant maire adjoint d'une commune de l'Ain.

M. PRADAL.- Il ne changera pas de région...

M. LE PRÉSIDENT.- Cela, je ne sais pas si c'est une remarque heureuse, Monsieur PRADAL.

M. PRADAL.- Je ne pouvais pas m'en empêcher...

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'en doute pas puisque je le constate. En tout cas, merci, Jean-Pierre. Je crois que, pour un dernier Conseil Communautaire, très simplement nous pouvons t'applaudir et te remercier.

(Applaudissements des Conseillers Communautaires)

Et puis, si tu veux dire un mot, je pense que c'est bien naturel.

M. COTTAZ (Directeur Général des Services de la CABA).- Je ne veux pas prolonger les débats, je sais que l'ordre du jour est chargé. Bon, ce n'est pas sans émotion que l'on participe à son dernier Conseil. Ce matin, c'était la dernière DG. Cela fait beaucoup de dernières ou de derniers en ce moment, mais c'est la vie. J'ai eu un grand plaisir à travailler avec les différentes équipes depuis 1983, date où je suis arrivé sur Aurillac. Avec mon épouse, lorsque nous étions arrivés à Aurillac, nous nous étions donné comme délai maximum de présence sur la ville 5 ans. Si ces 5 ans se sont transformés en 31 années, c'est que j'ai trouvé et que notre famille a trouvé du plaisir à rester sur Aurillac. Cette région restera au fond de notre cœur, même lorsque nous aurons rejoint notre pays d'origine, la région lyonnaise, et plus particulièrement le département de l'Ain. Je vous remercie tous.

(Applaudissements des Conseillers Communautaires)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous annonce aussi, avant d'examiner les délibérations, qu'à ma demande M. Bruno JANET, qui est le Directeur des relations du groupe Orange avec les collectivités locales au niveau national, viendra devant le Conseil Communautaire pour s'exprimer sur plusieurs dossiers, dont le déploiement de la fibre optique, mais aussi bien sûr les difficultés qu'il peut y avoir avec Orange dans certaines communes. Nous fixerons avec lui prochainement cette rencontre. Mais je pense qu'il valait mieux s'adresser au niveau le plus haut, plutôt que de continuer les uns et les autres à envoyer des courriers dont les effets n'étaient pas forcément évidents. Quand il sera ici devant le Conseil Communautaire, je pense que cela nous permettra de faire avancer un certain nombre de dossiers.

Lorsque nous examinerons la délibération relative à la décision modificative, juste avant ou juste après, selon l'état de l'ordinateur, nous passerons quelques extraits d'un document que je prépare au Sénat sur les conséquences des baisses de dotations, non pas pour vous saper le moral, mais pour que vous puissiez, chacun des maires et responsables des finances, prendre des dispositions heureuses pour les années qui viennent.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur les informations diverses.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

Y a-t-il des observations sur le procès-verbal du Conseil du 7 juillet 2014 ? Il n'y en a pas. Il est donc adopté à l'unanimité.

INFORMATION AU CONSEIL – NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Suite au départ à la retraite de Jean-Pierre COTTAZ, c'est Serge DESTANNES qui sera le Directeur Général des Services. Il y aura donc une continuité tout à fait évidente. Serge DESTANNES connaît parfaitement les dossiers de la Communauté d'Agglomération puisqu'il est Directeur Général Adjoint et il est en charge des finances, de l'administration et du personnel depuis maintenant de nombreuses années, on peut le dire, puisque cela fait bien une bonne dizaine d'années. Il a une parfaite connaissance de tous les dossiers, et je ne doute pas qu'il sera un excellent Directeur Général des Services.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Pour en revenir aux délibérations, nous avons, sur proposition du Bureau, les délibérations du groupe A. Je vous demande s'il y a des observations sur des délibérations du groupe A ? Monsieur MANHES, vous avez la parole.

M. MANHES.- C'est par rapport à la délibération n° 2014/114. Mon intervention, ce n'est pas pour remettre en cause le recrutement d'un chargé de mission. Mais, simplement, quelles sont les perspectives ? Je vois que c'est dans le cadre d'une possible extension du périmètre de la CABA.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une délibération qui est sous la responsabilité de Roland CORNET, mais qui n'est pas là ce soir. C'est simplement la nécessité, dans le cadre de la mise en place d'un schéma de mutualisation, de possibles extensions du périmètre de la CABA dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. C'est un recrutement d'un agent contractuel, d'un chargé de mission au service du secrétariat général, sachant que notre politique c'est de ne pas augmenter au point de vue global le nombre d'agents, sur une éventuelle modification du périmètre de la Communauté d'Agglomération. C'est une possibilité, ce n'est pas une certitude. Vous savez que le deuxième projet de loi qui a été déposé par le Gouvernement, mais qui n'a pas encore fait l'objet d'un examen ni au Sénat, ni à l'Assemblée Nationale, commencera à être examiné au mois de décembre en première lecture, et qu'il vise plusieurs éléments puisque c'est dans ce texte qu'il y a toujours la suppression des Conseils Départementaux, mais il y a aussi la clarification des compétences, et puis il y a le développement de l'intercommunalité. Dans le cadre du développement de l'intercommunalité, ce texte prévoit de facto qu'il y ait un regroupement des intercommunalités puisque le seuil –mais qui vraisemblablement bougera– c'est de ne pas avoir d'intercommunalités comportant moins de 20 000 habitants. Dans ce cadre-là, il est possible, en fonction du schéma qui sera défini sur l'ensemble du département du Cantal, que nous nous trouvions face à des demandes soit d'adhésion de communautés de communes existantes, et dans ce cas-là ce serait une fusion, soit parfois de modification de périmètre avec des communes qui pourraient demander à rejoindre la Communauté d'Agglomération.

Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui parce qu'il n'y a pas de discussions qui sont véritablement engagées. Il y a eu des informations par exemple vis-à-vis de la Communauté de Communes de Cère et Goul, mais qui a aussi consulté largement ailleurs ; elle a consulté

partout pour trouver d'éventuels partenaires. Pour l'instant, nous ne pouvons pas en dire plus. Mais il y a un travail important en tout cas qui est à faire dans le cadre de ce projet de loi une fois qu'il sera adopté, parce qu'il me paraît évident que le volet « développement de l'intercommunalité » avec des modifications dont celle du seuil sera certainement adopté par le Parlement. A quelle échéance ? Vraisemblablement avant le mois de mars, mais les choses peuvent changer de semaine en semaine. Voilà ce que je peux vous dire.

Y a-t-il d'autres observations sur les délibérations du groupe A ? Il n'y en a pas. Je mets donc l'ensemble de ces délibérations à votre suffrage.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

PRÉSENTATION D'UN DOCUMENT SUR LES CONSÉQUENCES DES BAISSSES DE DOTATIONS

Nous pouvons passer à l'examen des délibérations du groupe B. Nous avons une décision modificative, mais nous pouvons peut-être commencer par vous faire un petit point sur des perspectives au niveau financier. Je vous ferai parvenir, lorsque ce sera validé par le Sénat, le document. Pour l'instant, c'est un document d'étape. Je crois qu'il est intéressant que vous puissiez en voir non officiellement quelques éléments. J'ai été chargé au Sénat, bien que je ne sois pas de la commission des finances, avec deux collègues de la commission des finances, les Sénateurs DALLIER et GUENÉ, d'un rapport sur les conséquences des baisses de dotations.

Dans le cadre de ce rapport, nous avons, suite à un appel d'offres, choisi le Cabinet KLOPFER pour réaliser une étude. Le but étant de voir, après avoir les éléments des 36 000 communes, de toutes les intercommunalités, de tous les départements et de toutes les régions, quelles pouvaient être globalement les conséquences, sachant que nous pourrions tirer évidemment les conséquences pour chacune de nos collectivités.

(Présentation de documents sur écran)

La méthode d'analyse qui est suivie est la méthode normale ; c'est que cela commence par les rappels des règles d'équilibre budgétaire qui sont imposées à toutes les collectivités.

Il est précisé ensuite la nécessité de l'équilibre de la section de fonctionnement avec les recettes de fonctionnement qui est le carré que vous voyez le plus à droite. Et puis, en face, vous avez les dépenses de fonctionnement et l'épargne brute.

Deuxièmement, il est indiqué la nécessité de rembourser la dette par des ressources propres. Le remboursement de la dette peut se faire par l'épargne brute, par les cessions que l'on peut faire (cela, c'est occasionnel), par les dotations.

Une fois que l'on a posé ces règles, vous verrez, dans ce document, comment cela fonctionne. C'est-à-dire que l'on présente des résultats sous deux formes :

- les moyennes de la catégorie de collectivités avec la situation au niveau de l'épargne brute et la situation au niveau de la capacité de désendettement
- et puis un décompte du nombre de collectivités par type de situation financière.

Là, c'est un exemple, c'est pour montrer comment cela fonctionne. Vous avez les années 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018. On vous donne un exemple : en 2013, il y avait 450 collectivités de la catégorie X qui est prise comme cela, soit environ 10 % du total, qui affichent un taux d'épargne brute inférieur à 7 % des recettes de fonctionnement qui est un critère. Cette proportion passerait à 964 collectivités en 2018 ; soit un peu plus de 20 % du total. Cela montre les conséquences négatives –ce qui est logique– lorsqu'il y a des baisses

de dotations avec le nombre de collectivités qui sont en rouge, en orange et en vert dans chaque strate.

On prend des bases d'inflation, dont on peut considérer d'ailleurs qu'elles sont un peu optimistes puisque cela c'est ce qui découle du projet de Loi de Programmation des Finances Publiques. Il n'est pas sûr que la réalité soit exactement conforme à cela. En général, tout ce qui sort des lois, que ce soit des projets de Loi de Finances ou des Lois de Programmation des Finances Publiques est en général plutôt optimiste que négatif ; ce qui est bien normal.

La contribution de nos baisses de dotations au redressement des finances publiques passerait de 1 milliard et demi d'euros en 2014 à 12 milliards et demi d'euros en 2017. Il faut quand même intégrer ce que cela va donner. Vous avez sur la colonne qui va de 2014 à 2017 le poids de cette contribution sur chaque strate.

Pour les communes, on passe d'une contribution de 588 M€ à 4,9 milliards d'euros. Pour nos intercommunalités, on passe de 252 M€ à 2,2 milliards. Pour les départements, on passe de 476 M€ à 3,967 milliards d'euros. Pour les régions, on passe de 184 M€ à 1,533 milliard. C'est pour prendre conscience quand même de l'impact en poids. Tout cela, ce sont des résumés.

Pour ce qui est de la contribution au redressement des finances publiques estimée pour chacune des collectivités par application des règles de répartition en vigueur en 2014 :

- Pour les communes et groupements intercommunaux, c'est un prorata des recettes réelles de fonctionnement retraitées des produits de cessions : les reversements de fiscalité, les atténuations de charges, la mutualisation des charges de personnel entre intercommunalités et communes.
- Pour les départements, c'est une répartition en fonction du revenu par habitant et de la pression fiscale sur la taxe sur le foncier bâti.

Les montants de prélèvements qui sont calculés pour 2014 sont ensuite projetés proportionnellement à la montée en charge de la contribution ; c'est-à-dire que si vous partez de 2014 pour arriver à 2017, ces prélèvements sont multipliés par 8,3 ; cela veut dire que le poids du prélèvement sera 8,3 fois plus fort en 2017 qu'en 2014.

S'agissant de la contribution au redressement des finances publiques en 2017, c'est-à-dire les 12,5 milliards d'euros, cela représente globalement 6 % des recettes de fonctionnement de l'ensemble des collectivités. L'impact financier est d'autant plus important que le taux d'épargne initial des collectivités est faible. Evidemment, les conséquences sont très différentes selon la situation financière de chacune des collectivités. La contribution représente plus de 50 % de l'épargne brute des villes de plus de 10 000 habitants et des départements. C'est cela qu'il faut entendre : 50 % de l'épargne brute des villes de plus de 10 000 habitants et des départements. Cela peut être différent selon telle ou telle collectivité, mais en moyenne il sera ponctionné 50 % de l'épargne brute des villes de plus de 10 000 habitants et des départements.

Sur ce schéma qui est un schéma global, vous trouvez à gauche les communes de moins de 500 habitants ; ensuite, nous avons successivement les communes de 500 à 2 000 habitants, les communes de 2 000 à 10 000 habitants, les communes de 10 000 à 50 000 habitants, les communes de plus de 50 000 habitants ; ensuite, nous sommes sur les intercommunalités de moins de 50 000 habitants, ensuite sur les intercommunalités de plus de 50 000 habitants, sur les départements et enfin sur les régions. Serge, vous pouvez en dire un mot en prenant ce qui nous intéresse. Prenez par exemple les villes de plus de 10 000 habitants et puis les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

M. Serge DESTANNES.- Le pavé vert, c'est la situation 2013 ; c'est le taux d'épargne moyen de l'ensemble de ces différentes strates. En rouge, vous retrouvez le même taux d'épargne, mais en 2017, une fois qu'on aura prélevé la totalité de la contribution au redressement des finances publiques. Nous voyons l'effet d'atténuation de l'épargne brute sur la moyenne de la strate. Nous verrons tout à l'heure des tableaux beaucoup plus précis qui détaillent, strate par strate, les conséquences par rapport à un panel de collectivités réparties au sein de ces différentes structures.

Dans la strate de la commune d'Aurillac, les communes de 10 000 à 50 000 habitants qui ont un taux d'épargne de 12,3 % en moyenne en 2013 se retrouveraient avec un taux d'épargne à 6,1 % en 2017, sachant que, dans le taux d'épargne, il faut rembourser la dette. L'abaissement de l'épargne a une double conséquence ; c'est-à-dire que vous devez diminuer l'encours de votre dette pour avoir un taux de désendettement relativement stable ou en tout cas acceptable, et vous pouvez d'autant moins investir dans ces situations-là.

Si nous prenons les groupements à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, qui est la situation de la CABA, le taux moyen est à 14,6 %. Pour vous donner un ordre d'idée, la CABA est autour de 17 %, si j'ai bonne mémoire. Le même taux d'épargne en version 2017, si rien n'est fait dans un sens ou dans l'autre, ce sera moins de 9 %, exactement 8,9 %.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous serons encore au-dessus de la ligne noire, mais enfin cela laissera des traces.

Ce que je vous montre, c'est un résumé. Et puis, ce n'est pas définitif, mais cela donne les grandes tendances.

Les communes de moins de 500 habitants sont celles, nationalement, qui sont dans la meilleure situation financière, souvent avec un taux de taxe d'habitation faible. Là, sur ces tableaux, vous avez le taux d'épargne brute de ces communes avant et puis après. Plus la colonne rouge et orange augmente, plus la situation devient difficile. On voit même pour des communes de moins de 500 habitants que l'on a quand même un paquet de communes dont la situation devient difficile puisque c'est par rapport à + ou - 7 %.

Ensuite, en bas du schéma, vous avez la capacité de désendettement de ces communes. Si on n'applique pas les baisses de dotations, vous avez la colonne en bas à gauche ; si on applique les baisses de dotations, vous avez la colonne en bas à droite. Cela veut dire qu'il y en aura un peu plus de 20 % qui seront en situation difficile.

Là, ce schéma présente le risque de déficit. Serge, vous pouvez expliquer ce tableau.

M. Serge DESTANNES.- Nous revenons sur les deux principes qui ont été énoncés au début de l'exposé ; c'est-à-dire que les communes doivent assurer par leurs recettes la couverture de leurs dépenses + les amortissements et doivent –second critère– assurer le remboursement de leur dette. Si ces deux conditions ne sont pas remplies, le Préfet doit saisir la Chambre Régionale des Comptes qui propose les mesures nécessaires.

En fait, toutes les communes qui sont dans la tranche qui n'est pas verte sont dans l'une ou l'autre de ces situations, voire, pour celles qui sont en rouge, dans les deux ; c'est-à-dire qu'elles ne couvrent pas leurs dépenses de fonctionnement par des recettes directes et en même temps qu'elles ne recouvrent pas le paiement de l'annuité de la dette. Vous voyez la dégradation assez conséquente qu'il y a entre les deux situations. Dans le scénario au fil de l'eau, le seul effet inflation suffit à créer une situation difficile pour à peu près de 900 à 1 800 communes. Vous voyez l'impact de la contribution au redressement des finances publiques puisqu'au lieu de 1 854 communes, on en retrouve 2 738 dans la simulation du tableau de droite.

M. LE PRÉSIDENT.- On va faire cela pour chaque strate. Mais, là, nous n'allons pas toutes les mettre ; nous vous les fournirons pour chacune de vos communes.

Nous avons pris la strate des communes entre 10 000 et 50 000 habitants parce que cela concerne la Ville d'Aurillac. Là, vous voyez que l'on change de catégorie parce que vous voyez ce que cela donne avant pour le taux d'épargne brute sur le tableau en haut à gauche et ce que cela va donner après. Regardez l'augmentation de ce qui est en rouge. Si on regarde ce qui est en rouge, puisque là c'est la double peine, pour les communes qui seront en rouge il n'y a pas 36 solutions. La solution, c'est normalement d'augmenter considérablement les impôts. Quand je dis « considérablement », pour certaines d'entre elles cela peut être de doubler les impôts. Nous n'en sommes pas ici dans ces situations. Mais il y a quand même beaucoup de communes où ce sera le cas.

Vous voyez que les communes, sur le taux d'épargne brute en 2017, qui seront en vert, il y en a presque pas, il y en a 10 %.

Sur la capacité de désendettement, nous arrivons au même système ; c'est-à-dire que sur le tableau en bas à droite il y a une majorité de ces communes qui sont en situation périlleuse pour ne pas dire davantage, et qui devront donc prendre des mesures draconiennes.

Là, c'est le risque de déficit de ces communes-là. La situation d'aujourd'hui, c'est le tableau qui est à gauche et la première colonne ; il y a quand même très peu de communes qui sont dans cette situation de déficit. Quand vous prenez le tableau carrément tout à droite, on voit qu'il y a pratiquement 40 % des communes qui sont dans un déséquilibre de fonctionnement.

Là, c'est une présentation qui nous intéresse directement puisqu'il s'agit des intercommunalités à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Vous voyez que, déjà, sur le taux d'épargne brute ce n'était pas forcément génial sur le plan national, même si pour nous c'était nettement mieux. L'évolution va être très, très négative, en prenant la dernière colonne. Quand vous prenez la capacité de désendettement, on voit aussi que la situation s'aggrave considérablement au fil des ans.

Là, vous avez la conséquence, c'est-à-dire le risque de déficit de ces intercommunalités. On se rend compte que nous en aurons quand même un bon paquet, 25 % qui seront en situation de double déficit.

Sur les départements, si vous prenez le taux d'épargne brute, ce n'était déjà pas terrible même sans les baisses de dotations. Avec les baisses de dotations, sur le taux d'épargne brute des départements, il n'y a plus un seul département qui se trouve au-dessus de la barre, il n'y a plus de vert. Sur la capacité de désendettement, il n'y a plus que 40 % des départements qui sont en vert.

Quand vous voyez le risque de déficit budgétaire, à l'heure actuelle il n'y a quasiment pas de risque sans les baisses de dotations. Là, quand nous serons en 2018, vous voyez qu'il n'y a que 35 % des départements qui échappent au déficit budgétaire et au double déficit. Cela, c'est purement arithmétique.

Pour ce qui est des régions, ce n'est pas la même cause puisque les ressources des régions sont très différentes et vous savez qu'ils ont très peu de marge pour leur fiscalité, mais on voit que les conséquences de baisse des dotations sont aussi importantes en fin de course et qu'on voit arriver beaucoup de rouge.

Pour ce qui est du risque de déficit des régions, ce sont encore les régions qui s'en tirent le mieux.

Voilà ce que je pouvais vous indiquer. Quand il sera complètement terminé, je vous donnerai à chacun le rapport intégral, et je ferai une conférence de presse à Paris pour ce bilan d'étape avant le projet de Loi de Finances bien entendu.

Monsieur MATHONIER, vous avez la parole.

M. MATHONIER.- Merci, Jacques, pour cette présentation qui est très synthétique et qui permet de prendre conscience de ces évolutions à venir, si besoin était mais nous avons tous besoin toujours de mesurer les conséquences de ces baisses de dotations.

Il est vrai que sur les 4 ou 5 ans, et peut-être sur les 10 ans qui viennent parce que je crains que l'effort ne s'arrête pas là, nous allons connaître probablement des tensions très, très fortes et qui ne peuvent se résoudre que par l'anticipation. Je n'ai aucune prétention à donner des leçons là-dessus, toutes les communes ont leurs propres difficultés et leurs propres paramètres, mais nous ne pouvons qu'inviter tous les maires à faire des budgets pluriannuels, à anticiper cette baisse de recettes parce que, sur les 5 ans, nous arrivons à la calculer. L'objectif est de savoir quelle est sa propre situation dans sa commune. C'est un tableau de bord, ce n'est pas très lourd à mettre en place, mais il faut y réfléchir parce que les variables sont très faibles. Nous avons des variables sur la masse salariale, mais cela est très difficile à faire bouger, quelles que soient les communes ; c'est vrai dans les petites communes comme dans les grosses ; ce sont des paramètres sur lesquels nous pouvons très, très peu jouer, et nous ne pouvons jouer que sur l'anticipation. Autant dire qu'il faut vraiment projeter sur 5 ans, voire plus, l'évolution de sa propre masse salariale. Une autre variable d'ajustement, ce sont les frais généraux, mais c'est très délicat ; baisser la subvention à une association, nous pouvons le faire une fois ou deux fois, mais après c'est l'association qui meurt, il faut faire attention ; nous n'avons pas beaucoup de possibilités d'agir à ce niveau-là. Il faut mettre en parallèle son plan d'investissement parce que là aussi, comme Jacques l'a dit, nous connaissons nos échéances d'emprunts dans toutes les communes, et donc l'anticipation c'est vraiment le maître mot pour appréhender les conséquences au sein même de chaque budget de cette situation, et il faut le projeter sur 5 ans. Une année, cela ne veut rien dire. Notre système budgétaire d'une année sur l'autre n'a pas de sens dans la période de turbulences dans laquelle nous allons rentrer.

Nous connaissons à peu près nos recettes parce que l'exposé que Jacques a fait nous donne bien la variation ; nous savons que nos recettes vont baisser de 50 % d'ici 4 ans. Au moins, c'est facile à calculer. Après, nous faisons varier, chacun, nos propres paramètres, mais ce sont 5 lignes sur nos produits de fonctionnement.

Sur les postes de dépenses de fonctionnement, il va falloir les adapter pour faire face, comme cela a été dit, à la capacité de désendettement, et nous connaissons les échéances d'emprunts et les investissements que nous sommes obligés de réaliser. C'est donc un tableau qui se boucle sur les 5 à 10 ans. C'est ce que M. KLOPFER avait présenté une fois à l'Agglomération, mais cela peut se faire dans chaque commune. Si nous n'anticipons pas, ces situations, telles qu'elles ont été présentées, vont être rédhibitoires dans certaines communes. L'anticipation, c'est vraiment la seule solution pour pouvoir atterrir en douceur. Je peux parler de la Mairie d'Aurillac, j'ai Bernard et Serge qui sont là, ils peuvent le confirmer, aujourd'hui, à chaque départ à la retraite, nous ne pouvons pas envisager de recrutements externes ; cela ne peut être que des réaffectations. Je crains que, dans chaque collectivité, nous soyons amenés à gérer de cette façon-là parce que nous ne pourrons pas – cela a été dit – voter des budgets en déficit. Et après, s'agissant des emprunts, nous les connaissons nos emprunts à rembourser. Lever le pied sur les investissements, c'est facile, mais c'est le rôle politique qui est remis en cause. Si nous devons jouer sur les dépenses de fonctionnement, nous n'avons pas beaucoup de lignes, et dans ces lignes-là nous n'avons pas droit à l'erreur. Il est sûr qu'aujourd'hui, que ce soit en termes de mutualisation, que ce soit en termes de recrutement, que ce soit en termes d'évolution de la masse salariale ou de recentrage sur les services, cela ne peut se faire que dans la durée et par rapport à nos engagements. Par rapport au fait de baisser les subventions, je regardais à Bordeaux ce qui s'était fait, baisser de 40 % les subventions c'est bien, mais il faut l'annoncer aux clubs là en ce moment qu'ils vont avoir 40 % de moins de la part d'une collectivité.

Nous ne pouvons pas jouer simplement sur une ligne budgétaire, mais c'est bien une prospective qui doit être faite, en sachant pertinemment que, de toute façon, la ligne « Dotation Globale de Fonctionnement » baissera, peut-être compensée partiellement par le FPIC ; mais nous avons des paramètres pour les calculer. Et puis, je crois que le travail qu'a présenté Jacques peut être un bel outil pour chacune de nos communes pour justement remplir malheureusement la case des dotations sur les 5 ans qui viennent parce qu'à mon avis ce n'est pas loin de la vérité ; à l'inflation près, nous serons bien dans ces paramètres-là.

Moi, je crois que ce travail qui a l'avantage de projeter sur les 5 ans qui viennent l'évolution de nos capacités financières suppose que nous fassions le même travail sur les dépenses si nous voulons passer le cap dans nos communes. Après, si nous voulons subir cette évolution et annoncer que nous maintenons les lignes budgétaires telles que nous les avons, nous savons très bien que cela ne passera pas et de toute façon nous serons en difficulté par ailleurs. Aujourd'hui, nous avons des éléments qui nous permettent de nous projeter dans les années qui viennent, et je crois qu'il faut le faire dans chaque commune.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est vraiment une version expurgée, officieuse du rapport. Je vous donnerai l'intégralité du document lorsqu'il sera définitivement terminé, c'est-à-dire d'ici un mois. Simplement, ce sur quoi je voulais attirer votre attention parce qu'il faut mieux le faire le plus tôt possible, c'est que la « purge » sera beaucoup plus forte que ce qui a été annoncé. Michel ROUSSY me parlait de la péréquation. N'est pas intégrée là-dedans la réforme de la DGF qui pourra intervenir. Pour l'instant, nous nous sommes tenus au système actuel. Par contre, nous avons intégré là-dedans l'évolution du Fonds de Péréquation, en considérant qu'il continue à augmenter ; ce n'est donc pas négatif. Il faudra donc intégrer cela. Je vous le dis d'autant plus que la situation de chacune de vos communes est très différente. Nous avons, dans les 25 communes, des situations très, très différentes. Les efforts seront donc certainement à réaliser de manière très différente selon chacune de vos communes. J'attire votre attention là-dessus. Là, vous avez une approche globale, avec des chiffres qui sont retraités au niveau national. Il n'y a pas de mystère, quelle que soit la majorité au pouvoir, par rapport à la situation du budget de l'État, dans tous les partis dits « de gouvernement », ils proposent tous de réduire les déficits et donc de réduire le budget de l'État. Il y a peu de chance pour que cela ne vise pas les collectivités dans tous les cas de figure. Il vaut mieux prévenir que guérir. Quand nous avons cela, nous savons normalement ce qu'il conviendrait de faire. Mais, attention, ces chiffres ont des conséquences très différentes selon chacune de vos communes. Moi, je sais que ce sera plus douloureux pour certaines communes de la Communauté d'Agglomération que pour d'autres.

Monsieur ROUME, vous vouliez intervenir ?

M. ROUME.- Oui, Président, d'abord pour vous remercier de nous avoir fait cette présentation parce qu'il est effectivement important de se rendre compte où nous allons dans la situation actuelle.

Maintenant, quand on nous présente des chiffres, des tableaux, des graphes, j'utilise ce mot parce qu'il y a un journaliste économique éminent dans le service public qui parle de graphes, la question que je me pose toujours, c'est : qu'y a-t-il derrière en conséquences pour notre société, pour la vie ensemble sur notre territoire et pour les êtres humains qui composent cette vie sur le territoire ? Je dois dire que ce que vous venez de nous présenter suscite quand même beaucoup d'inquiétude pour la simple et bonne raison, c'est que – Pierre MATHONIER le rappelait – les collectivités ont l'obligation de présenter des budgets en équilibre, et qui dit budgets en équilibre dit effectivement rogner sur un certain nombre de choses. Rogner sur un certain nombre de choses, c'est effectivement rogner sur l'emploi, c'est-à-dire diminuer le personnel ; c'est agir sur la fiscalité locale, il va falloir l'augmenter ; c'est la suppression de services aux populations ; ce sont des incidences sur les investissements, donc sur les entreprises du secteur. Quand on a fait le tour, on se demande

qui va vivre dans ce département, et si la baisse démographique, avec de telles projections, ne va pas repartir de plus belle dans les années qui viennent.

Tout cela interroge parce que ces incidences sur la vie que nous connaissons vont se traduire par une augmentation des impôts locaux, donc par une baisse du pouvoir d'achat et en conséquence par une baisse de la consommation. Elles vont se traduire aussi par la baisse des investissements, par des suppressions d'emplois et donc par des baisses de recettes fiscales. Au final, on se demande d'ailleurs si le redressement des finances publiques interviendra. Ce ne sont pour l'instant que des projections. J'ai peur que ces projections-là et les situations qu'elles vont créer conduisent à une situation où les partis que vous avez qualifiés « dits de gouvernement » ne seront plus au gouvernement, tout simplement parce que les Français en ont déjà sacrément ras-le-bol, et si nous nous projetons dans le tableau que nous venons de voir cela va être encore pire. J'ai lu attentivement *Le Journal du Dimanche*. Il me semble qu'aujourd'hui il y a des voix qui s'élèvent pour dire qu'il y a besoin de maintenir un financement minimal des collectivités locales pour pouvoir aménager le territoire. Ce que vous venez de nous présenter tend aussi à justifier – c'est une bataille que vous menez au Sénat – la réforme territoriale qui se dessine parce qu'il va sans dire que des communes qui seront en déficit, voire des intercommunalités et des départements qui seront complètement à sec et des régions qui seront mises à mal, cela implique de revoir tous les échelons territoriaux et d'en supprimer un certain nombre.

Je crois donc que tout cela se tient. Je vais y rajouter une chose, parce que cela c'est sur les finances de nos collectivités ; par exemple, sur le budget des transports, est en discussion actuellement un véritable débat, un échange, sur la question des seuils sociaux. S'agissant des seuils sociaux, on pense toujours aux délégués du personnel dans les entreprises, aux comités d'entreprises, etc. Les seuils sociaux sont au nombre de 87, et il y a un de ces seuils qui s'appelle « le Versement Transport ». Les entreprises de plus de 9 salariés aujourd'hui payent le Versement Transport. Il est question de faire passer ce seuil de 9 à 10 salariés. Hormis le fait que je ne pense pas que cela va permettre de donner un souffle aux entreprises de 9 ou 10 salariés, cela va se traduire pour nous, dans le budget des transports, par une baisse – je ne l'ai pas évaluée, mais il serait intéressant de regarder quelles seraient les incidences – qui va être conséquente. Il va donc falloir rajouter tout un tas de mesures comme celle-là, y compris sur le financement des services que nous rendons à la population de l'agglomération.

Moi, je dis donc juste à mes collègues : c'est une projection. Je pense qu'on ferait mieux d'employer le conditionnel que le futur parce que je crois que tout cela ne va pas passer tout seul et qu'il va se passer des choses très importantes dans les années qui viennent, voire dans les mois qui viennent. Nous ne pouvons pas accepter que l'on mette comme cela à mal un pays tout entier, sachant que ces recettes ne fonctionnent pas ; d'ailleurs, même l'Allemagne, en ce moment, est en train de remettre en cause ce qu'elle avait fait il y a dix ans.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur le Vice-Président, c'est un débat qui ne manque pas d'agiter le Parlement. Mais, là, nous sommes à la Communauté d'Agglomération. Moi, j'estime qu'il est de ma responsabilité, autant que je peux le faire, de vous dire que, au cas où ce sera mis en application, les conséquences seront mathématiquement celles que je viens de vous exposer, et je vous les développerai plus clairement au prochain Conseil Communautaire. Ensuite, à chacun de gérer sa collectivité en fonction de ces éléments ou de ne pas le faire. Mais, moi, j'estime qu'il est de mon devoir que vous sachiez quelle pourrait être la situation future parce que je suis convaincu que ce sera plus difficile. Mais, ceci étant, c'est aussi la constatation que notre pays a vécu au-dessus de ses moyens pendant un certain nombre d'années sous des gouvernements différents. Cela, c'est quand même la réalité, et il y a toujours un moment où on est rattrapé par la patrouille.

Monsieur le Député, vous avez la parole.

M. CALMETTE.- Merci, Monsieur le Président. J'interviendrai très brièvement parce qu'effectivement il ne faudrait pas transformer cette enceinte en débat sur le budget du pays. Simplement, il est vrai que le redressement des déficits publics impose que tout le monde s'y mette, y compris les collectivités. J'observe que l'ensemble des programmes présidentiels de 2012 faisaient état d'une dizaine de milliards de dotations de l'État aux collectivités locales en moins à l'horizon 2017. Il s'agit donc d'un élément consensuel à partir du moment où nous sommes d'accord pour réduire les déficits. Reste à savoir comment on le fait. La difficulté d'une telle présentation, c'est qu'elle est, comme vous l'avez dit, consolidée. Je pense qu'il faut bien avoir à l'esprit que, d'une commune à l'autre, d'une communauté d'agglomération à l'autre, d'un département à l'autre ou d'une région à l'autre, nous avons là la moyenne ou la médiane, mais la situation financière peut être complètement différente selon la collectivité. Il sera donc intéressant, à partir peut-être de ce rapport, de le décliner par communes et pour la CABA pour savoir exactement ce qu'il en est et pour vérifier si, oui ou non, nous aurons 50 % de moins de recettes de l'État en 2017 ; ce dont je doute. En tout cas, ce qu'il faut voir, c'est que nous changeons complètement de raisonnement et de paradigme. Nous ne pourrions plus augmenter, comme cela a été le cas pendant les 20 dernières années, la masse salariale dans le bloc communal de 2,7 % par an. Il va donc falloir prendre un certain nombre de décisions de mutualisation. Certainement que la péréquation sera un élément très important. Et puis, aussi, comme le disait Jean-Pierre ROUME, cela montre la nécessaire obligation rapide d'une réforme territoriale qui fasse en sorte que nous puissions réfléchir à l'agrandissement d'un certain nombre de collectivités, je pense aux intercommunalités, que nous puissions réfléchir à un certain nombre de fusions de communes qui, aujourd'hui, ont une taille inadaptée au monde moderne et que nous puissions réfléchir à une réorganisation de l'organisation de la République pour prendre en compte ces données qui sont des données objectives et obligatoires. Sinon nous serions d'accord sur l'objectif sans s'en donner les moyens.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Merci, Monsieur le Président. Je pense que le sujet est suffisamment important pour qu'il n'y ait pas de polémique à l'égard des uns et des autres. Le sujet est important pour notre pays et pour notre région.

Lors des élections municipales, il est sorti l'idée de la mutualisation. J'ai d'ailleurs vu que le critère de baisse des dotations était aussi en fonction de l'importance de la mutualisation. Je pense que nous ne pouvons effectivement qu'aller à marche forcée sur la mutualisation ; ce qui ne peut être qu'un intérêt pour les petites communes, parce que les petites communes de notre Communauté d'Agglomération ne pourront aussi s'en sortir que si elles intègrent une collectivité très mutualisée.

Alors je pense qu'il faut effectivement, Monsieur le Président, travailler rapidement. Je sais que vous l'avez fait, mais je crois qu'il faut développer encore ce point-là, aller très rapidement sur la mutualisation. Ce sera la seule façon de conserver des marges de manœuvre pour nos communes, les petites et les grandes et pour envisager encore un peu d'investissement dans notre collectivité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur MOINS. Je vous répondrai une autre fois sur la mutualisation, qui est utile, mais qui ne sera pas la panacée par rapport aux problèmes qui sont posés par ces évolutions de recettes.

M. PRADAL.- Moi, je voulais dire que, pour nos petites communes, j'espère que l'État mettra en veilleuse un peu un certain nombre de réformes, par exemple les TAP qui sont lourds en charges de personnel ou les mesures pour l'accessibilité. Il faudra peut-être aussi, de ce côté-là, faire un effort...

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur PRADAL, vous êtes sage. Nous essayons d'expliquer à l'État qu'il est difficile de demander aux communes et aux collectivités en général de faire des efforts et d'augmenter leurs charges parce qu'il y a quand même, ne serait-ce que d'ailleurs au niveau des dépenses de personnel, une série de mesures qui ont été prises qui, de manière mathématique, augmentent les charges des collectivités. Je ne parlerai pas de la journée de carence, je ne veux pas lancer ce débat-là ce soir, mais il y a toute une série de mesures qui n'ont pas facilité les choses, et si nous ajoutons à cela l'accessibilité et un certain nombre de normes nous ne sommes pas sortis de l'auberge. Simplement, les temps sont difficiles. Il vaut mieux le savoir et essayer d'anticiper. C'est en tout cas ce que l'on peut sortir de ce message de ce soir.

M. PRADAL.- Mais on ne peut pas nous demander, à nous, de faire des efforts si d'un autre côté on nous étouffe.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais pour t'étouffer cela va être dur... (Rires)
Nous ferons vraisemblablement une réunion spéciale quand nous aurons tous ces éléments, et nous essaierons d'avoir des éléments, même si ce n'est pas dans le cadre du rapport que je fais, pour essayer de vous donner les éléments pour chacun d'entre vous. Peut-être que nous arriverons à le faire.

Monsieur JUILLARD, vous pouvez présenter la décision modificative qui va paraître bien mineure par rapport à ce que nous venons de dire, mais qui est quand même importante.

DÉLIBÉRATION N° 2014/118 : DÉCISION MODIFICATIVE 20 14/03 **Rapporteur : M. JUILLARD**

M. JUILLARD.- Nous allons essayer de revenir à des chiffres plus près de notre terre... Cette modification qui vous est proposée concerne le Budget Principal et quatre Budgets Annexes (Eau, Assainissement, TDMA et Transports Urbains).

Pour résumer, sur le Budget Principal, il y a trois modifications importantes de mon point de vue.

La première modification pour 50 000 € concerne la SAOS Stade Aurillacois pour l'achat de prestations de communication. C'est plus une régularisation dans le temps puisque l'opération, globalement, en fin d'année s'équilibre. Quand on prend l'année sportive, l'achat de prestations de communication au Stade Aurillacois est compensé par les diverses redevances qui sont reversées.

La deuxième modification concerne des charges de personnel. Là, ce sont 50 000 € supplémentaires, justifiés par les besoins supplémentaires de personnels occasionnels. Je suppose qu'il doit y avoir là-dedans aussi les remplacements de congés en été.

La troisième modification concerne une subvention à l'association ECLAT pour les Rencontres Étudiantes 2014 pour un montant de 25 000 € qui devraient être couverts par des subventions attendues pour un montant de 22 000 €.

Pour compenser ces dépenses supplémentaires, il sera repris 45 000 € sur les dépenses imprévues de fonctionnement, et 47 500 € seront pris sur le virement à la section d'investissement.

Concernant le budget d'investissement, toujours sur le Budget Principal, un ajustement est nécessaire sur l'opération « Espace de cultures urbaines » suite à l'attribution des marchés pour l'extension de l'Épicentre. Ces besoins de financement sont couverts par une augmentation du recours à l'emprunt.

Vous avez le détail des chiffres dans les tableaux qui sont annexés à la délibération.

Pour les Budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement et des TDMA, il ne s'agit que d'opérations d'ajustement entre les comptes. Vous avez les chiffres dans les tableaux, ce n'est pas la peine de les détailler un par un.

Pour le Budget annexe des Transports Urbains, la somme est un peu plus importante, mais c'est pratiquement une opération de régularisation budgétaire puisqu'il s'agit du rachat à la STABUS des coupons mensuels invendus.

M. Serge DESTANNES.- Nous vendons un volume plus important, mais nous en rachetons une partie qui correspond aux invendus puisque les recettes sont acquises à la CABA pour leur montant net.

M. JUILLARD.- Cela s'équilibre à 185 000 €. Cela ne rend pas les transports gratuits. Il vous est proposé d'adopter la décision modificative n° 2014/03 pour le Budget Principal et pour les Budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement, des TDMA et des Transports Urbains de la CABA.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-Président. Y a-t-il des questions sur cette décision modificative qui ne modifie pas grand-chose ? Pas de questions. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2014/118 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. MATHONIER présente une délibération sur l'approbation du compte rendu annuel à la collectivité pour l'exercice 2013 concernant le Pôle Immobilier d'Entreprises.

DÉLIBÉRATION N° 2014/ 119 : VILLAGE D'ENTREPRISES – APPROBATION DU CRAC POUR L'EXERCICE 2013

DÉLIBÉRATION N° 2014/120 : ZAC DE LA SABLIERE – APPROBATION DU CRAC POUR L'EXERCICE 2013

DÉLIBÉRATION N° 2014/121 : ZAC DE LA SABLIERE – AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT

DÉLIBÉRATION N° 2014/122 : ZAC DE LA SABLIERE – AVENANT A LA CONVENTION D'AVANCE TEMPORAIRE DE TRÉSORERIE

DÉLIBÉRATION N° 2014/123 : ZAC DU PUY D'ESBAN – APPROBATION DU CRAC POUR L'EXERCICE 2013

DÉLIBÉRATION N° 2014/124 : ZAC DU PUY D'ESBAN – AVENANT N° 7 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT

DÉLIBÉRATION N° 2014/125 : ZAC DU PUY D'ESBAN – GARANTIE D'EMPRUNT

DÉLIBÉRATION N° 2014/126 : PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEBA 15 AU TITRE DE L'ANNÉE 2013

Rapporteur : M. MATHONIER

(Présentation de documents sur écran)

M. MATHONIER.- Monsieur le Président, je vais vous proposer, puisque j'ai plusieurs délibérations à vous présenter concernant la SEBA 15, de partir de la délibération sur le rapport de gestion de la SEBA et de remonter sur les autres délibérations. Après, s'il y a des questions sur des points particuliers sur des CRAC ou sur des avenants, je reviendrai sur ces différents thèmes.

Je vais vous présenter le rapport d'activité de la SEBA 15 pour l'année 2013, en incluant aussi les évolutions qui peuvent être importantes sur l'année 2014.

Première information, c'est le 21^{ème} exercice social de la SEBA 15. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 13 761 € en 2013, contre un bénéfice 2012 qui était de 24 683 €. La SEBA 15 réalise plusieurs types d'opérations.

La première opération, c'est la ZAC du Puy d'Esban qui contribue en partie à son activité. Vous avez une présentation de cette ZAC avec les différentes opérations qui se sont réalisées au cours de l'année 2013, et je parlerai aussi des opérations 2014. Pour l'année 2013, un seul terrain a été vendu, c'était le terrain vendu à la société Lavergne qui est un plombier chauffagiste. Par contre, pour l'année 2014, plusieurs opérations sont en cours, notamment le lot 108 qui a fait l'objet d'une cession à une activité paramédicale, ainsi que la société Hydrolec qui a acheté le lot 305. Ce sont les lots qui sont schématisés en bleu. Et puis, il y a une opération aussi qui est en cours, dont le compromis a été signé, qui concerne le lot 502 pour EDF-GRDF qui prend à peu près la moitié de ce lot. Nous sommes donc aujourd'hui à un taux de commercialisation de l'ordre de 60 %, sachant que les surfaces hachurées en rouge sont des zones non constructibles qui servent essentiellement à restaurer les zones humides ou des terrains non commercialisables...

M. LE PRÉSIDENT.- Non, ce n'est pas cela. Les terrains hachurés en rouge, il vaudra mieux les commercialiser parce que ce sont ceux qui vaudront le plus cher puisque ce sont ceux qui sont en bordure de La Sablière, et évidemment, dès que le premier coup de pioche aura été donné, ce sont des terrains qui vont être commercialisés le plus rapidement.

M. MATHONIER.- Mais ils sont non commercialisables à ce jour.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà, oui. Mais ce ne sont pas des zones humides.

M. MATHONIER.- Je me suis trompé. Les zones humides, c'est sur la partie gauche. Sur cette année, au titre des dépenses, il y a eu des travaux pour 80 000 € sur l'année 2013. Vous avez, à l'écran, quelques représentations des entreprises qui ont été installées et qui sont sur la zone. Au regard de la Loi sur l'Eau, la création de zones humides, c'étaient des dépenses en 2013. En 2014, nous aurons les travaux de finition et les travaux prévisionnels pour 1,4 M€ de travaux qui concernent cette zone.

Sur le Puy d'Esban, sur le CRAC 2013, la participation de la CABA est inchangée, il faut le souligner. Nous aurons un emprunt – c'est l'objet de la délibération n° 125 – pour 1,7 M€ en 2014.

Par rapport aux dépenses – c'est l'objet de la délibération n° 124 –, c'est la prolongation de la CPA qui va être rallongée jusqu'en 2018.

Voilà les trois délibérations sur la ZAC du Puy d'Esban qui concernent le CRAC et l'activité au niveau de cette ZAC.

Le deuxième dossier de la SEBA 15, c'est le dossier de La Sablière.

En 2013, il y a eu premièrement une décision très importante du Conseil d'État qui a donné un caractère définitif à l'autorisation commerciale.

En 2014, la bonne nouvelle, c'est la décision du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand qui a débouté les requérants contre le permis de construire. Suite à cette décision, la Société CARREFOUR et le promoteur envisagent de débiter les travaux très rapidement. Des premiers travaux sont en cours et seront réalisés sur l'exercice 2014, qui concernent le curage des fossés de façon à assainir les terrains qui sont aujourd'hui particulièrement humides.

Sur le CRAC concernant La Sablière –c'est la délibération n° 120–, il n'y a pas d'éléments majeurs à noter. Il n'y a pas eu d'engagement de participation de la Communauté d'Agglomération. Le prix de vente baisse légèrement puisqu'il est basé sur l'indice commercial, qui ramène le prix de vente à 6,199 M€ contre 6,236 M€, mais cela c'est purement prévisionnel puisque cela dépendra de l'indice commercial au moment de la vente. Sur les différentes dépenses, il n'y a rien de particulier à noter.

Simplement, sur la ZAC de La Sablière, nous avons toujours une avance temporaire de trésorerie –c'est l'objet de la délibération n° 122 – de la CABA pour 800 000 €. Ce que nous vous proposons dans cette délibération n° 122, c'est la poursuite de cette avance jusqu'au 31 octobre 2015 au taux de T4M + 2 %.

D'autre part, par l'avenant n° 2 à la CPA –c'est l'objet de la délibération n° 121– nous vous proposons de prolonger la durée de la convention de 4 ans, qui viendrait ainsi à terme le 3 août 2019, alors qu'elle était prévue pour arriver à échéance le 3 août 2015.

A l'écran, vous voyez le rond-point de La Sablière avec un dessin du projet futur.

Autre activité de la SEBA 15 : la gestion de la ZAC du Martinet à Murat. En 2013, il y a eu deux cessions à deux entreprises : Le menuisier MALET et Ambulance de Haute Auvergne pour la signature d'un compromis.

En 2014, deux lots ont été vendus à la société FALCON.

Le dossier suivant, c'est la ZAC Hélitas. En 2013, les deux derniers terrains ont été vendus, et donc la ZAC est définitivement clôturée.

Autre opération de la SEBA 15 et qui est dans le rapport de gestion 2013, c'est la ZAC du Vialenc. Sur la ZAC du Vialenc et l'éco-quartier, le plan qui est projeté présente les différents lots avec les opérations qui les ont concernés. En marron, ce sont les lots achetés par la société LOGISENS avec des ventes qui ont eu lieu en 2014 pour les lots 8 et 9 ; le lot 10, c'était une vente 2013. Ensuite, POLYGONE a acheté le lot 1, le lot 5 et le lot 7 ; une négociation est en cours aujourd'hui, les compromis étant signés, pour le lot 6 avec la société POLYGONE, et pour le lot 2 et le lot 3 avec la société LOGISENS. Il reste le lot 4 qui, pour l'instant, n'a pas été commercialisé. Enfin, un compromis a été signé avec PROCIVIS qui concerne le lot n° 11, et là la vente a été signée en 2014 ; PROCIVIS a un projet d'aménagement, là, de 24 logements individuels et de 12 logements collectifs.

Là, vous voyez les aménagements de l'éco-quartier avec les aménagements ludiques.

Une autre activité importante de la SEBA 15, c'est la réalisation de la 5^{ème} tranche du Village d'Entreprises, notamment les espaces extérieurs. Il y a eu la création d'une pergola en 2013 avec une végétalisation de ce niveau.

Pour l'année 2013, le taux d'occupation du Village d'Entreprises a été de 90 %. En 2014, il y a eu 7 nouvelles entreprises sur le site et 6 départs, particulièrement un départ important, c'était APRIA R.S.A.-GAMEX, qui occupait 370 m². Le taux d'occupation à ce jour est de 87 % ; il est donc un peu plus faible que celui de 2013.

Sur le CRAC du Village d'Entreprises qui est présenté, nous trouvons totalement l'équilibre sur ce CRAC. Simplement, pour lisser les remboursements de capital, actuellement la SEBA 15 renégocie avec le Crédit Agricole et la Caisse des Dépôts et Consignations un étalement du remboursement en capital. Cela permettra de lisser les remboursements sur les années suivantes puisque les recettes et les remboursements de capital sont à peu près ajustés dans la mesure où nous conservons un taux d'occupation de l'ordre de 80 à 90 %.

Sur le Village d'Entreprises de Saint-Flour, la commercialisation, elle aussi, se poursuit. Une nouvelle société est arrivée, c'est VULCACUIR, sur le plateau d'activité.

S'agissant du Village d'Entreprises de Murat, le Village est aujourd'hui rempli à 100 %, il n'y a donc pas de difficultés particulières.

L'autre dossier qui a contribué à l'activité de la SEBA 15 en 2013, c'étaient les travaux sur le Plan Rail Auvergne, sur la ligne Viescamp-Lamativie, pour une rémunération de l'ordre de 123 000 €, qui ont constitué un travail important pour la SEBA 15. En 2014, la SEBA 15 a candidaté pour suivre la rénovation de la ligne Le Puy-Firminy.

Enfin, dans les autres activités de la SEBA 15, il y a le lotissement des Cayrouses. Les travaux de viabilisation sont terminés.

Il y a une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la zone économique de Jussac, et la zone est entrée en phase de commercialisation.

Il y a eu la poursuite de la mission foncière sur l'extension d'Esban – nous l'avons vu au précédent Conseil Communautaire – avec les acquisitions pour poursuivre la mise à disposition de terrains sur cette zone.

Enfin, il y a eu une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le lotissement de Saint Paul des Landes qui est au stade du DCE aujourd'hui, mais qui est pour l'instant interrompu.

Voilà donc une présentation prenant en compte les années 2013 et 2014 et les comptes rendus d'activités qui sont dans les différentes délibérations.

Sur le CRAC du Village d'Entreprises, nous avons donc un taux d'occupation satisfaisant. C'est la délibération n° 119.

Sur la ZAC de La Sablière, il n'y a pas d'engagement de la collectivité et il est proposé un avenant n° 2 qui prolonge la durée de la convention publique d'aménagement. Ce sont les délibérations n° 120 et 121.

Il est proposé d'autre part un avenant à la convention d'avance temporaire de trésorerie pour une somme de 800 000 € de la part Communauté d'Agglomération. C'est l'objet de la délibération n° 122.

La délibération n° 123, c'est l'approbation du CRAC du Puy d'Esban, sans augmentation de participation de la Communauté d'Agglomération.

La délibération n° 124 porte sur un avenant n° 7 à la convention publique d'aménagement pour la ZAC du Puy d'Esban, pour le prolongement de la durée de la convention.

La délibération n° 125 concerne une garantie d'emprunt sur la ZAC du Puy d'Esban. C'est sur les travaux d'aménagement pour les 1,7 M€.

Le rapport d'activité de la SEBA 15, objet de la délibération n° 126, reprend toutes ces activités et les différentes présentations que j'en ai fait.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-Président. Y a-t-il des questions sur l'ensemble de ces délibérations ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Monsieur le Président, je voulais revenir sur le CRAC de la ZAC du Puy d'Esban. M. le Vice-Président a expliqué que le taux de commercialisation était relativement

important : 60 %. Ce qui m'étonne d'autant plus parce que le montant des cessions en décembre 2013 était de 1 568 000 € sur un montant prévisionnel de 4 964 000 €. Ma question est donc la suivante : comment fait-on avec les 40 % restants à faire deux fois le chiffre à réaliser ?

M. LE PRÉSIDENT.- Dans les 60 %, vous avez les compromis qui viennent d'être signés, dont un très important qui est le très grand terrain qui est acheté par EDF.

M. MOINS.- C'est pour cela qu'en l'état nous devons être à 40 % de ventes définitivement signées, de ventes définitives.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, de ventes définitives. Mais je n'ai strictement aucune inquiétude par rapport à ce qui vous a été présenté en bleu, c'est-à-dire les signatures 2013, et puis le très grand terrain EDF. En plus, dans ce qui manque au niveau financier, les terrains qui sont en zone sèche, en bordure, ce sont ceux qui seront vendus les plus chers parce que ce sont ceux qui sont commercialement les plus intéressants. Voilà l'explication.

Y a-t-il d'autres questions là-dessus ? Monsieur DABERNAT, vous avez la parole.

M. DABERNAT.- Juste un petit rectificatif aux propos de M. MATHONIER. La Zone d'Activité de Saint Paul des Landes n'est pas suspendue. Le marché a été attribué, l'entreprise a été retenue et les travaux vont commencer.

M. MATHONIER.- C'est donc récent.

M. DABERNAT.- Cela date d'il y a 15 jours à peu près.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est plutôt une bonne nouvelle. Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions. Je mets donc l'ensemble de ces délibérations aux voix puisqu'elles ont été rapportées globalement.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations n°2014/119, 120, 121, 122, 123, 124 et 125 sont adoptées à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°126.

M. DELAMAIDE présente le rapport sur la situation de la Société d'Économie Mixte Aurillac Développement au titre de l'année 2013.

DÉLIBÉRATION N° 2014/127 : PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE AURILLAC DÉVELOPPEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2013

Rapporteur : M. DELAMAIDE

M. DELAMAIDE.- Merci, Monsieur le Président. Pour mémoire, je vous rappelle que la SEM Aurillac Développement a été transformée en SPL en janvier 2014 et que la dernière DSP se terminait au 31 octobre 2013 ; ce qui a nécessité un avenant d'un an pour pouvoir permettre cette transition.

Concernant le compte rendu d'activité, sur le Prisme, en 2013, la programmation du Prisme était établie et basée sur à peu près 12 à 20 dates arrêtées et 4 à 5 dates achetées. L'objectif était d'avoir un programme diversifié. La SPL, en 2013, a proposé 13 dates de spectacles avec un taux de remplissage tout à fait satisfaisant puisque nous étions dans des épures à peu près entre 60 et 70 % de taux de remplissage avec un pic puisque nous avons atteint des records de remplissage sur le spectacle du groupe Indochine avec 4 000 personnes présentes ; ce qui a été la plus grosse jauge depuis l'ouverture du Prisme.

Il y a eu, dans le cadre des concerts, 5 dates qui ont été achetées par Aurillac Développement (Pascal Obispo, Tango Passion, Marc Lavoine et La Fouine). L'activité générée par les spectacles représente une part importante du budget du Prisme.

Concernant le Centre des Congrès, nous sommes sur des utilisations commerciales et associatives et nous parlons d'équivalents journées. On peut dire que nous avons fait 50,27 équivalents journées par rapport à 57,4 l'année dernière, soit une légère diminution. Le Centre des Congrès est essentiellement reconnu par les locaux. Néanmoins, en 2013, des efforts importants ont été faits sur l'activité du Centre avec la reprise de l'ex-Salon du Chocolat, qui s'appelle maintenant le Salon des Saveurs de Noël.

Sur les foires et salons, et notamment le Salon de l'Habitat, on peut dire que malgré un contexte économique difficile le Salon de l'Habitat a maintenu son nombre de visiteurs en 2013 autour de 9 000 visiteurs. Le nombre d'exposants a été maintenu. Par contre, les surfaces commerciales ont légèrement diminué. La Société a privilégié un prix d'entrée maintenu à 4 €, qui est relativement bas. Le prix des stands du Prisme a été quasiment maintenu, avec une légère augmentation à hauteur de 5 €.

Il est proposé – c'est l'objectif recherché – un salon qui est esthétique et agréable. Le Salon de l'Habitat reste une manifestation qui est bien accueillie et attendue notamment par les acteurs économiques du Bassin d'Aurillac.

Concernant le Restaurant des Carmes, c'est un équipement qui est lié et tout à fait indispensable au Centre des Congrès, puisque le Centre des Congrès ne peut pas fonctionner sans un espace de restauration. Les deux structures sont donc étroitement liées. Toutefois, la destination de départ (restauration) a quand même évolué pour laisser place essentiellement à des manifestations de type cocktails, vins d'honneur ou même réunions avec buffet.

Concernant l'activité de location de matériel de sonorisation, cela, c'est une activité qui devient complètement obsolète, qui sera d'ailleurs abandonnée dans le compte rendu de 2014.

Pour ce qui concerne la vente d'espaces publicitaires, c'est une activité qui est tout à fait intéressante pour la SEMAD puisque – on le voit dans le rapport annuel en page 5 – nous avons deux activités dans ce cadre-là, notamment Agglo Mag et le guide de l'Office de Tourisme, qui génèrent en chiffre d'affaires 9 300 € et 19 000 € respectivement.

Enfin, dernière activité de la SEM, ce sont les Européennes du Goût. En 2013, c'était la 5^{ème} édition qui a été retenue dans le cadre de l'appel d'offres qui avait été lancé par la CABA pour l'organisation des Européennes du Goût. Cette édition a été satisfaisante avec une fréquentation qui a été relativement stable.

Concernant le chiffre d'affaires, il se situe à hauteur de 707 327 €. Le résultat net comptable se traduit par une légère perte de 1 588 €.

Les perspectives pour 2014 qui étaient affichées étaient :

- le maintien de l'activité du Prisme dans un contexte difficile et le maintien des locations du Centre des Congrès également ;
- une réflexion sur l'activité des régies publicitaires à avoir ;
- des efforts concernant l'Espace des Carmes avec probablement des petits aménagements à réaliser ;
- enfin le maintien de la gestion et de l'organisation des Européennes du Goût puisque le marché – je vous le rappelle – va jusqu'en 2015.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais résumer concernant l'activité d'Aurillac Développement pour l'année 2013.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur DELAMAIDE. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Monsieur le Président, nous avons déjà débattu jeudi dernier de ce sujet, et je sais que M. le Maire d'Aurillac souhaitait absolument que nous reprenions ce sujet en Conseil Communautaire, mais nous avons déjà dit un certain nombre de choses en Conseil Municipal pour surtout rappeler que, malheureusement, la plupart des activités, pour ne pas dire la totalité des activités qui sont mises en place par Aurillac Développement subissent des baisses constantes, que ce soit le Prisme, que ce soit le Centre des Congrès, que ce soient les salons, que ce soit le Restaurant des Carmes ou la vente d'espaces publicitaires. Ce qui fait que le chiffre d'affaires est effectivement passé de 1 M€ à 700 000 € entre 2012 et 2013, et le résultat de 10 000 € à - 1 598 €, étant enterdu qu'en 2011 le résultat était de 22 500 €, c'est-à-dire que nous sommes passés de 22 500 à - 1 500 € en 2013. On peut très bien dire que, peu importe, ce n'est pas bien grave et que nous pourrions nous en satisfaire.

Il n'en demeure pas moins que nous avons une délibération qui est intéressante, qui est la délibération suivante qui est la 131, qui concernera la délégation de service public pour le Centre des Congrès et le Prisme et la possibilité pour la SEM de continuer cette délégation de service public sur ces deux sujets. Je ne vais pas refaire le débat que nous avons eu au Conseil Municipal, mais il me semble malgré tout qu'il serait intéressant que nous ayons des orientations, des perspectives qui nous soient données dans le cadre de cette délibération n°131 pour savoir quelles seront les orientations, les objectifs et les moyens mis en place par la SEM pour arriver à plus qu'équilibrer, à faire un résultat qui soit meilleur parce que, sauf erreur, la participation de la Collectivité va s'accroître entre ce qui est aujourd'hui dans la DSP et ce qui sera dans la prochaine si mon calcul est bon, mais nous n'avons pas encore abordé la délibération n° 131. Je vois, Monsieur le Président, que vous hochez de la tête, mais ce sera l'un des points qu'il conviendra de régler entre l'actuelle DSP et la prochaine DSP.

M. LE PRÉSIDENT.- Quelques réponses puisque j'ai assisté au débat du Conseil Municipal où j'ai peu répondu sur cette question. Mais, très simplement, la situation financière de la SEM AD est tout à fait satisfaisante. Il n'y a strictement aucune difficulté dans les finances de la SEM AD. Parmi les points sur lesquels il y a eu des baisses en 2013, il y a le Prisme sur les spectacles. Il faut savoir que les spectacles subissent une crise nationale, mais quand je dis une crise nationale c'est d'abord pour avoir les spectacles parce qu'il y a moins d'artistes sur le marché et dans des conditions beaucoup plus fragiles, c'est-à-dire qu'ils arrivent même à annuler certains spectacles – nous l'avons vu encore récemment – dans toute la France. Quand vous prenez par contre les taux d'occupation des spectacles que nous avons à Aurillac, nous sommes très bien placés. Si nous avons encore d'ailleurs des spectacles qui attirent du monde et de grande qualité, dans le rapport 2013 vous avez vu qu'il y a un spectacle où il y a eu plus de 4 000 spectateurs, c'est que nous sommes quand même répertoriés comme l'une des très bonnes salles de spectacles au niveau des villes moyennes. Donc, de ce côté-là, nous sommes très dépendants de la situation de ce marché au niveau national. Il faut savoir aussi que, concernant le prix des places, nous sommes complètement coincés ; ce sont les tourneurs qui fixent les prix. Donc, là-dessus, on ne peut pas dire que nous soyons dans une situation qui soit plus négative que les situations précédentes, en tout cas c'est une situation qui ne dépend pas directement de nous.

Sur les autres points que vous avez soulevés, quand on voit une diminution au niveau de la fréquentation du Salon de l'Habitat, je peux vous donner une explication rapide ; cela dépend de ce qu'il y a dans le Salon de l'Habitat. Quand la Communauté d'Agglomération est en capacité de lancer une opération « thermographie aérienne », nous faisons venir du monde.

Nous ne pouvons pas le faire à chaque fois. Vous avez une explication de la diminution du nombre de participants par rapport à quelques points forts qui y sont ou qui n'y sont pas. De la même manière, les résultats de la SEM AD sont différents selon que nous avons la Foire-Exposition ou que nous n'avons pas la Foire-Exposition. Cela ne veut pas dire que l'activité économique globale est en progression – sinon, nous serions une collectivité atypique – malheureusement sur le territoire national.

Et puis, je voulais dire simplement un mot de la question du Centre des Congrès et de l'Espace des Carmes. L'Espace des Carmes, quand il a été créé, je n'étais pas président à l'époque, et ce n'est pas pour cela que c'était moins bien. Il y a eu un débat à l'époque pour savoir s'il fallait créer l'Espace des Carmes avec la restauration ou pas de restauration. Il est difficile d'avoir un centre dit de congrès si on n'a pas d'espace de restauration. En même temps, je rappelle qu'à l'époque – il me semble que je siégeais dans l'opposition d'ailleurs – les restaurateurs aurillacois avaient tout à fait plaidé pour qu'il y ait cet espace en disant qu'ils le feraient fonctionner. Mais vous savez ce qu'il en est des demandes ou des propositions de style corporatiste... Je vois M. BRUEL qui opine et j'en suis heureux. En fait, ils ne l'ont jamais utilisé, ils n'en ont jamais pris le contrôle. Nous essayons de le reconverter en partie par des cocktails et par un certain nombre de manifestations. Je crois d'ailleurs que, là vous avez raison, c'est que sur le renouvellement de la DSP il va falloir fixer quelques objectifs en tenant compte de cette expérience.

Il y a aussi, par rapport au Centre des Congrès, un problème qui est évident. C'est très joli la mutualisation, mais il faut aller au bout ; c'est-à-dire qu'à ce moment-là il faut avoir une vision globale des équipements sur tout l'espace communautaire. Je le dis au Maire d'Arpajon, au moment de la création de la Vidalie, René SOUCHON hurlait sur la création de la Vidalie en disant que c'était concurrentiel avec le Centre des Congrès. Ce n'était pas faux, mais il ne fallait pas empêcher la vie d'Arpajon. Quand la Ville d'Aurillac a créé Hélitass, M. DELAMAIDE y a beaucoup contribué, il se plaint aujourd'hui qu'il y ait une concurrence par rapport au Centre des Congrès. C'est une réalité. Par rapport à un certain nombre d'activités, nous avons à mettre en place un processus de concertation pour éviter qu'il y ait certaines manifestations qui échappent au Centre des Congrès. J'en ai déjà parlé à plusieurs reprises au Maire d'Aurillac qui fut d'ailleurs, en 2013, le Président de la SEMAD. Mais c'est une réalité.

Alors, quand on multiplie –et il y a toujours de bonnes raisons pour cela– un certain nombre d'équipements qui sont en partie concurrentiels, il ne faut pas s'étonner que la concurrence aboutisse parfois à ce genre de chose.

Ceci pour vous dire que la situation de la SEM AD est tout à fait correcte financièrement. Sur le reste, nous vivons malheureusement des conséquences sur le plan économique de ce qui se passe au niveau national. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire d'efforts et cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas que nous fixions des objectifs à la SEM AD dans le cadre de la délégation de service public. J'espère avoir répondu à vos observations.

M. DELAMAIDE. - Si vous me le permettez, Président, je voudrais ajouter juste deux mots. Je vous remercie d'abord des propos qui ont été tenus. Mais je crois qu'il ne faut pas laisser penser qu'une diminution de l'activité est liée à une mauvaise gestion. Vous n'avez pas dit cela. Il y aura un certain nombre de réponses que nous trouverons tout à l'heure à vos questions dans le contrat d'affermage qui est proposé. Simplement, j'anticipe un peu, dans le rapport qui sera présenté tout à l'heure nous faisons référence aux différents rapports d'activités du délégataire au cours des six dernières années, c'est-à-dire de ce qui vient de se passer, qui ont permis de démontrer que les comptes prévisionnels d'exploitation ont été établis à la fois avec rigueur, justesse et lucidité. C'est grâce au vécu de cette DSP que nous sommes en mesure demain de proposer un contrat d'affermage que je m'autoriserai à signer si vous souhaitez en délibérer, qui sera, je l'espère, en phase avec les réalités du contexte économique du moment. Je rappelle que s'il y a une diminution de l'activité c'est parce que

nous sommes dans une crise et qu'il y a une fluctuation, comme le disait le Président ; le monde du spectacle évolue et négocier des contrats ce n'est peut-être pas pareil aujourd'hui que cela l'avait été il y a 5 ou 6 ans. Mais nous y reviendrons tout à l'heure. Je propose que nous nous arrêtions là.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de vote sur ce rapport. Nous en prenons acte, s'il n'y a pas d'autres questions.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2014/127.

Nous passons à la délibération suivante qui porte sur les modalités de soutien accordé au CROUS pour la prise en charge de la restauration universitaire pour l'année 2014. C'est Mme COSTES qui est en charge de ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° 2014/128 : MODALITÉS DE SOUTIEN ACCORDÉ AU CROUS POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA RESTAURATION UNIVERSITAIRE POUR L'ANNÉE 2014
Rapporteur : Mme COSTES

Mme COSTES.- Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre de sa compétence en matière d'enseignement supérieur, la CABA souhaite renouveler son soutien au CROUS en renouvelant la convention qui lie la CABA et le CROUS pour l'année civile 2014.

Cette convention portera sur le versement d'une subvention plafonnée à 55 300 €, qui comprend :

- une subvention annuelle de fonctionnement,
- et une subvention annuelle complémentaire suite à la réaffectation de l'agent d'entretien titulaire à temps complet initialement mis à disposition du CROUS par la CABA.

Cette convention intègre également une modalité nouvelle qui doit permettre de limiter à 70 % le taux de couverture des charges par les recettes pour l'unité de gestion, c'est-à-dire que les recettes ne devront pas couvrir plus de 70 % des charges ; nous nous en approchons à peu près, et donc la CABA pourra nourrir l'espoir de récupérer quelques euros peut-être dans les mois qui suivent.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le versement de cette subvention plafonnée à 55 300 € au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires pour l'année 2014 ;
- d'adopter le projet de convention qui fixe les modalités du soutien apporté par la CABA au CROUS ;
- d'autoriser M. le Président à signer cette convention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame COSTES. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Vous me permettez de faire une observation. Nous finançons le CROUS. Dans la plupart des villes universitaires, les collectivités ne financent pas le CROUS. Bientôt se posera la question de l'état des équipements, notamment la cuisine, sur le Pôle Universitaire, et là c'est de la compétence Conseil Général, et il y aura des travaux relativement importants à réaliser. La question étant de savoir s'il est opportun de réaliser ces travaux ou pas, ou de s'adresser à la cuisine centrale.

Mme COSTES.- Tout à fait, surtout que les travaux sont importants quand même. Ce sont des travaux qui s'élèveront à plus de 500 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Et compte tenu de la colonne verte et rouge que nous avons vue tout à l'heure, je pense qu'il va falloir trouver des solutions les moins coûteuses possibles. Mais ceci, c'est pour rappeler que le fait que nos Agglomérations moyennes et nos Départements soient obligés de subventionner le CROUS, et nous avons eu du mal d'ailleurs à faire venir le CROUS ici, ce n'est quand même pas trop normal.

Mme COSTES.- C'est la situation dans toutes les villes moyennes. Si nous voulons avoir un campus universitaire qui fonctionne et le CROUS présent, les villes moyennes doivent subventionner ; ce qui, évidemment, n'est pas du tout normal.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2014/128 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur CALMETTE, vous pouvez présenter la délibération suivante sur la délégation de gestion du Fonds social Européen et la programmation 2014-2020.

DÉLIBÉRATION N° 2014/129 : DÉLÉGATION DE GESTION DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN – PROGRAMMATION 2014-2020

Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- C'est une délibération relativement technique. En un mot, le PLIE, pour fonctionner, fait appel à un fonds européen qu'on appelle le F.S.E., exactement l'axe 3 « Inclusion » du Programme Opérationnel FSE. La gouvernance de l'axe 3 « Inclusion » est décidée par le Préfet de Région qui désigne des organismes intermédiaires pour être supports de la mise en œuvre de ce FSE.

La CABA a fait acte de candidature et est retenue avec les quatre Départements de la Région et le PLIE de l'Agglomération de Clermont-Ferrand, en plus du PLIE de l'Agglomération d'Aurillac.

La prévision d'enveloppe pour la période 2014-2015 est de 1,5 M€ pour la CABA et pour le fonctionnement du PLIE, auxquels s'ajoutent 83 890 € au titre de l'assistante technique. C'est donc une manne financière intéressante, même si les modalités de gestion sont très lourdes, compliquées et avec un effet retard qui pèse sur la trésorerie de la CABA.

Néanmoins, il s'agit, dans cette délibération, de confirmer notre candidature et de solliciter les crédits dont je viens de parler auprès du FSE.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur CAMETTE. Nous vous remercions d'avoir bien voulu conserver la présidence du PLIE parce que c'est un fonctionnement assez compliqué, mais qui est utile pour beaucoup de nos concitoyens en grande difficulté. Nous ne communiquons d'ailleurs pas assez sur le travail qui est réalisé par le PLIE pour des publics en situation difficile par rapport à l'emploi. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2014/129 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur GRANIER, nous passons au Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets du Cantal.

DÉLIBÉRATION N° 2014/130 : PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DU CANTAL

Rapporteur : M. GRANIER

M. GRANIER.- Merci, Monsieur le Président. La Commission consultative du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés a validé, lors de sa réunion du 27 juin 2011, l'engagement d'une procédure de révision du P.D.E.D.M.A. (qui change donc de nom) sous la forme de l'élaboration d'un nouveau Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux.

Arrivé au terme de son élaboration, le Conseil Général, en application de l'article R541-20 du Code de l'Environnement, doit consulter notamment les groupements de communes compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets dans la zone du plan, en l'occurrence les collectivités comme la CABA, pour qu'elles se prononcent afin d'émettre un avis sur le Plan et son évaluation environnementale.

Après un état des lieux de la prévention, de la production et de la gestion des déchets, le Plan annonce d'une part des objectifs de prévention et d'autre part une planification de la gestion des déchets.

Les objectifs de prévention définis à l'horizon 6 ans (2020) et 12 ans (2026) sont :

- une réduction des quantités d'ordures ménagères et déchets assimilés de 7 % d'ici 2016, pour passer à 9 % en 2020 et atteindre 12 % d'ici 2026 ;
- une limitation de l'évolution des quantités de déchets occasionnels collectés ;
- une limitation de l'évolution des quantités de déchets verts collectés ;
- une stabilisation de la production des déchets d'activités économiques.

Pour atteindre ces objectifs, les priorités sont notamment données à :

- la pratique du compostage de proximité ;
- le développement du réemploi des produits ;
- le développement de programmes d'information, de sensibilisation et de communication, la promotion des pratiques exemplaires dans les collectivités et les administrations.

En ce qui concerne la planification de la gestion des déchets, le plan fixe des objectifs relatifs au tri à la source, à la collecte séparée des biodéchets et à la valorisation des déchets non dangereux. La synthèse des objectifs de valorisation des déchets ménagers et assimilés est jointe en annexe à la délibération.

Pour la partie traitement des déchets non dangereux, le plan précise qu'une installation de traitement reste à créer pour les déchets produits sur les territoires du SIETOM et du SMOCE, et en fonction de la filière de traitement retenue le site devra être choisi dans le respect des prescriptions réglementaires. La faisabilité de ce projet devra cependant être évaluée au regard des volumes produits et des exigences environnementales et économiques qu'il induit.

Dans l'attente de cette organisation de traitement pour la partie Ouest du département et sous les réserves qui viennent d'être rappelées, les déchets résiduels collectés seront transférés et traités hors de la zone de production dans des installations départementales ou extra-départementales présentant des conditions techniques, environnementales et économiques plus favorables et dans le respect de leurs conditions d'autorisation.

Ces objectifs et ambitions s'inscrivent dans les orientations et actions que conduit la CABA sur son territoire, dans le cadre de sa compétence « collecte et traitement des déchets ».

Aussi, il vous est proposé :

- de donner un avis favorable sur le projet de plan départemental et son évaluation environnementale en tant qu'ils valident les orientations rappelées dans le rapport de présentation que je viens d'évoquer et autorisent différentes possibilités de traitement départementales ou extra-départementales ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Les éléments qui sont en annexe, ce sont les quantités traitées sur l'ensemble du département. Cela ne concerne pas que le SMOCE et le SIETOM.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce Plan départemental ? Cela, c'est quelque chose qu'on pourrait transférer à la Région, n'importe laquelle... (Rires) Pas de questions. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2014/130 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 2014/131 : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DU PRISME ET DU CENTRE DES CONGRES **Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

M. LE PRÉSIDENT.- Nous en venons à la délégation de service public relative à l'exploitation du Prisme et du Centre des Congrès. En l'absence de M. CORNET, je vais rapporter cette délibération en essayant de la synthétiser.

Notre Conseil Communautaire, par une délibération du mandat précédent en date du 10 décembre 2012, a décidé de recourir à une délégation de service public à une Société Publique Locale pour l'exploitation du Prisme et du Centre des Congrès. Je vous rappelle que nous avons prolongé, pour une durée d'un an, le contrat d'affermage antérieur pour nous permettre de réaliser la transformation de la société d'économie mixte SEMAD en une société publique locale. Pourquoi avons-nous créé une société publique locale ? C'est un nouveau type de structure dans laquelle il n'y a que des collectivités et qui a pour avantage de permettre de faire appel à une société commerciale en conservant les avantages liés à une externalisation, sans recourir à la mise en concurrence préalable. Pour être clair, le fait d'avoir une société publique locale, cela évite d'abord toutes les procédures de mise en concurrence – ce qui n'est pas neutre – et cela nous assure de pouvoir continuer à confier la gestion du Prisme et du Centre des Congrès à notre société. C'est l'un des principaux avantages de la création d'une société publique locale, qui était demandée par beaucoup de collectivités.

Dans ce nouveau contrat, il y a les mêmes objectifs que ceux que nous avons, c'est-à-dire :

- organiser ou faire venir des manifestations économiques (foires, salons, conventions d'affaires) pour promouvoir les activités industrielles, agroalimentaires, commerciales ou artisanales du Bassin d'Aurillac, et même du département et de la région ;
- assurer une mission de producteur de spectacles dans la mesure où cela lui permet de maîtriser la programmation ou de contractualiser avec les loueurs ;
- louer les installations qui lui sont remises pour toute manifestation organisée tant par des acteurs économiques, des personnes publiques ou privées ou le monde associatif.

Pour le Centre des Congrès, la prestation qui est offerte par le fermier (en sachant que le fermier c'est nous) comprend la mise à disposition des locaux suivants :

- la salle principale de congrès ;
- les salles de commissions ;

- tous locaux annexes tels que l'accueil, bar, salle d'exposition.

La date d'échéance de ce nouveau contrat d'affermage est fixée au 31 octobre 2020. Il s'appliquera donc sur la quasi-totalité de ce mandat.

Sur les éléments concernant les tarifs, ils doivent être établis en concertation entre la CABA et la SEM AD.

La rémunération du fermier (c'est-à-dire nous-mêmes) est constituée par les recettes que lui procure l'exploitation du service et des équipements qui lui sont remis par l'autorité délégante.

Le personnel employé au sein de la SPL Aurillac Développement relève exclusivement de la compétence du délégataire.

Le nouveau contrat d'affermage, qui est donc marqué par cet objectif de continuité, doit permettre le maintien de la reconnaissance du Prisme en tant que salle de spectacles de qualité, de pérenniser sa position en tant qu'outil proposé aux professionnels par le biais des salons et foires, mais de maintenir et d'accentuer la synergie entre le Prisme et le Centre des Congrès ; ce qui n'est pas d'ailleurs le plus facile.

Voilà donc l'objet essentiel de cette délibération. Sachant que vous avez le contrat qui est joint en annexe à la délibération. Comme nous venons de le dire tout à l'heure, il faut essayer de dégager des objectifs d'utilisation visant à optimiser au maximum l'utilisation de ces deux équipements que nous avons la chance d'avoir construits, mais qu'il faut utiliser du mieux possible.

Voilà en résumé ce contrat et les conditions dans lesquelles il se fait et aussi le temps et l'argent que nous permet le passage en SPL parce que cela fait gagner du temps et cela fait gagner un processus administratif particulièrement compliqué qui avait été vécu antérieurement et qui pouvait d'ailleurs nous obliger, dans le cadre de la mise en concurrence, à voir débarquer une société extérieure dans des conditions de concurrence contre lesquelles nous ne pourrions pas grand-chose. Le fait que nous soyons passés en SPL est une amélioration évidente et une protection des intérêts de nos collectivités.

Voilà rapidement la présentation de ce contrat d'affermage. Y a-t-il des questions là-dessus ? Monsieur PRADAL, vous pouvez intervenir.

M. PRADAL.- Ce n'est pas parce que nous sommes en SPL qu'ils vont continuer à naviguer et à faire n'importe quoi. Il y aura une obligation de résultat quand même

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur PRADAL, je sais bien que vous avez le don de faire du mauvais esprit.

M. PRADAL.- Ce ne sont pas des fonctionnaires.

M. LE PRÉSIDENT.- La SPL, c'est nous-mêmes... Vous y siégez ?

M. PRADAL.- Oui. Je veux dire par là qu'ils ne doivent pas s'endormir.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vous ai pas encore vu vous endormir. Ce n'est pas parce que nous passons en SPL que nous faisons n'importe quoi, bien au contraire. Dans une société d'économie mixte, nous avons comme actionnaires des banques, des compagnies d'assurances, il me semble même qu'il y avait des chambres consulaires si mes souvenirs sont exacts ; ce n'est pas parce qu'ils n'y seront plus que ce sera plus mal géré.

Monsieur MANHES, vous avez la parole.

M. MANHES.- Je voulais juste savoir quels sont les nouveaux objectifs de la SPL. Depuis tout à l'heure, vous parlez d'objectifs. Je souhaiterais savoir quelles sont les actions qui vont être menées. Alors, là, nous ne parlons pas de gestion, nous parlons d'activités. Je souhaiterais savoir quelles sont les actions qui vont être menées pour essayer de faire en sorte qu'Aurillac Développement se développe ?

M. LE PRÉSIDENT.- Quelles sont les actions menées ? C'est à Aurillac Développement, à la SPL, de définir dans son conseil d'administration les objectifs que cette société entendra mener. Comme la SPL, c'est quand même la résultante de nos collectivités, les objectifs je vous les ai exposés. Il s'agit d'utiliser au mieux ces deux équipements. Alors comment peut-on les utiliser au mieux ? Multiplier les dates, si c'est pour faire du déficit, ce n'est pas forcément la bonne solution. C'est dans le qualitatif qu'il faut essayer de s'améliorer. S'améliorer dans le qualitatif sur le Prisme, c'est extrêmement difficile, je vous l'ai dit tout à l'heure, par rapport aux spectacles parce que nous sommes, comme toutes les salles qui existent sur le territoire national, beaucoup entre les mains des tourneurs et des sociétés de production de spectacles. Nous avons des choix à faire bien sûr par rapport aux propositions qui peuvent nous être faites. Nous avons aussi – et nos collaborateurs et collaboratrices en ont pris l'habitude – des contacts à prendre avec un certain nombre de sociétés de production, parce que ce n'est pas facile d'avoir les spectacles qui sont les plus à la mode et qui peuvent le plus rapporter. Nous sommes souvent très dépendants de ces sociétés-là. Mais, bon, nous arrivons à peu près à le faire.

Sur les manifestations à caractère économique, nous faisons, nous, tout ce que nous pouvons, mais nous serions heureux souvent d'avoir des propositions du monde économique. Je n'ai pas eu souvenance, depuis le temps que j'ai l'honneur de présider cette collectivité, d'avoir eu beaucoup de propositions venant du monde économique. Je le déplore parce que nous avons des instruments qui sont de qualité. Si vous avez l'opportunité de pouvoir ramener un certain nombre de congrès ou de manifestations, sachez que toutes ces propositions seront examinées avec le plus grand intérêt. Mais, nous, nous ne pouvons pas fabriquer constamment – nous l'avons souvent fait – des manifestations à la place de tout le monde. Je rappelle qu'un certain nombre de manifestations, au-delà d'ailleurs de cette délibération, sont quasi totalement portées par nos collectivités. Je vois peu de contributions du monde économique sur le Festival de Théâtre de Rue. Je vois très peu de contributions du monde économique sur les Européennes du Goût, et pourtant c'est fait exclusivement pour les acteurs économiques.

Les objectifs que nous pouvons avoir, nous, c'est de tenir du mieux que nous le pouvons à la fois la qualité et l'existence de ces manifestations que nous portons essentiellement.

Monsieur GRANIER, vous avez la parole.

M. GRANIER.- Il est à noter que dans le nouveau contrat d'affermage il y a quand même une petite nuance. Si vous prenez l'ancien contrat, il était écrit que l'on obligeait le fermier à produire 4 à 5 manifestations qu'il payait lui-même. Dans le nouveau contrat, nous nous sommes limités à trois spectacles qu'il finance lui-même. Il y aura donc une prise de risques moindre ; il laissera les tourneurs porter les autres spectacles. Nous ne lui avons pas diminué le nombre minimum de spectacles à présenter. Il doit en présenter 12, mais il n'en assume plus que 3.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur DELAMAIDE, vous avez la parole.

M. DELAMAIDE.- Merci, Président. Comme vous le rappeliez, nous nous engageons quand même sur une période jusqu'en 2020. Ce projet de délibération scelle bien l'accord pour l'exploitation du Prisme et du Centre des Congrès avec les mêmes objectifs que précédemment ; je l'ai dit et nous l'avons redit, c'est marqué en page 2. Les objectifs, ils sont qualitatifs et quantitatifs, comme le disait le Vice-Président. La difficulté, elle sera bien là.

Je voudrais dire aussi à notre collègue que le Président de la SPL fera avec les moyens qu'il a, parce que dans le cadre de cette délégation j'accepterai de signer ce contrat aussi avec une diminution de la compensation parce que je suis aussi élu, responsable et conscient des difficultés que nous pouvons avoir en termes de recettes à la CABA. Nous ferons donc avec les moyens que nous avons, dans le cadre des objectifs qui nous sont assignés. Nous en débattons au conseil d'administration de la SPL parce qu'il faut considérer quand même un certain nombre de difficultés que nous rencontrons. Nous avons parlé de la conjoncture. L'augmentation des charges d'exploitation, on la subit quand on est président ou directeur d'une société. Nous subissons la concurrence accrue que le Président évoquait un peu avec Héлитas, avec Arpajon-sur-Cère mais aussi avec la CCI qui ouvre son centre de formation pour accueillir les événementiels d'entreprises. Et puis, il y a une perte d'activités qui est liée aussi à la DSP elle-même puisque, dans le cadre de la DSP, nos deux seuls clients ce sont la Ville d'Aurillac et la CABA. Il y a donc quand même un cadre qui est bien défini et qui est très contraint, qui fait que les choses ne seront pas forcément faciles.

Pour répondre à M. MOINS, pour remplir ces missions je crois qu'effectivement cela va faire appel à une gestion prudentielle, malgré l'objectif qui sera d'avoir une programmation de qualité, mais en quantité vraiment mesurée parce que, pour un spectacle, les cachets peuvent osciller entre 30 000 et 80 000 €, voire plus. Il faut donc faire quand même très attention à ce que nous faisons. Après, il y a tous les aspects qui portent sur le personnel, avec la gestion du personnel sur laquelle il faut que nous soyons très vigilants.

Un autre point que je voulais évoquer. Nous étions avec le Maire d'Aurillac il n'y a pas longtemps dans une réunion où on nous encourageait et félicitait pour les événements que nous ramenions sur le Bassin d'Aurillac. Je leur ai dit, à l'occasion de cette réunion, que le président de la SPL est très demandeur de manifestations. Monsieur MOINS, vous aussi, dans votre programme municipal, c'était un point que vous aviez bien souhaité développer, je m'en souviens. Si vous avez des propositions à nous faire, je serai entièrement disposé à travailler tous les dossiers soit sur le Centre des Congrès, soit sur les salons et les foires. Chacun, quand nous amenons une ou deux manifestations sur le territoire, nous participons au développement de l'activité.

En tout cas, soyez assurés que, moi, je ferai de mon mieux pour défendre les intérêts de la SPL et ainsi développer les équipements de la CABA. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur DELAMAIDE, vous avez eu raison d'accepter que la contribution de la Collectivité diminue. Il faut savoir faire des efforts...

M. DELAMAIDE.- Comme le Gouvernement, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Et il faut savoir faire plus avec moins.

M. MOINS.- Vous avez raison...

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez, tout cela, c'est un équilibre. Par exemple, nous avons les équipements qui nous permettent de faire de l'animation. Nous avons le Centre des Congrès, nous avons l'Espace des Carmes, nous avons le Prisme, nous avons l'Aire Événementielle. Sur l'Aire Événementielle, nous pourrions développer le nombre de cirques qui viennent parce que nous pourrions avoir un cirque tous les mois. Nous les refusons parce qu'il faut se rendre compte que ce n'est pas une bonne solution. Il n'y a pas de marché là-dessus. Mais eux, ils sont prêts à venir, ils sont demandeurs. Il faut que nous assurions un équilibre ; ce qui n'est pas toujours facile. Nous pourrions occuper davantage l'Aire Événementielle par rapport à un certain nombre d'utilisations. Cela vient maintenant, nous avons des demandes, il fallait que cela se mette en mouvement. Ça y est, nous avons régulièrement des demandes. Mais nous avons les équipements et nous avons plus d'équipements que nombre

d'Agglomérations moyennes dans un rayon de 200 kilomètres. Le tout, c'est d'avoir des manifestations qui tiennent la route et dont nous pouvons assumer le coût parce que, si nous mettons X centaines de milliers d'euros pour faire une manifestation, nous la ferons ; le problème, c'est que nous n'avons pas le budget pour le faire. Donc, là aussi, il faut arriver à un juste équilibre.

Monsieur MOINS, vous pouvez intervenir.

M. MOINS.- Merci, Monsieur le Président. Juste quelques mots pour clôturer ce long débat qui est intéressant parce qu'il porte quand même sur une idée d'activité sur la ville d'Aurillac et sur l'agglomération. Je pense qu'il est effectivement très compliqué sur le Prisme de faire venir d'autres spectacles parce que cela peut coûter cher, nous pouvons avoir un risque certain. L'Aire Événementielle, cela ne me paraît pas être en soi une très grosse zone d'activités. Ce qui me gêne plus, c'est le Centre des Congrès. Il me semble qu'au niveau du Centre des Congrès il y a vraiment une faiblesse, et il y a sans aucun doute un effort à réaliser pour essayer de faire en sorte que ce Centre des Congrès soit utilisé et que cela puisse faire venir des personnes éventuellement extérieures parce que c'est là où nous avons la faiblesse ; ce qui peut aussi avoir un intérêt sur la ligne aérienne. C'est pour cela qu'il y a un ensemble de choses à prendre en compte. C'est très compliqué, je ne dis pas qu'il suffit de claquer les doigts. Soit on est déraisonnable et on dit : « y a qu'à » et « faut qu'on », mais ce n'est pas l'objectif. Je pense qu'il faut que nous travaillions effectivement là-dessus ; sinon les résultats d'exploitation de la SPL seront forcément encore plus dégradés dans les années à venir. C'était le seul objet de mon propos.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait. Nous sommes tous concernés par cela. Si vous avez des idées, je vous assure qu'elles seront étudiées avec le plus grand intérêt. Quand vous parlez du Centre des Congrès, il y a certaines manifestations pour lesquelles il m'est arrivé de dire clairement à la direction : non. Parfois, certains de nos concitoyens disent : « Là, je travaille dans telle structure et ils sont prêts à faire un congrès national ou un congrès régional au Centre des Congrès à Aurillac ». Mais quand vous avez la colonne financière et que le fait d'accepter cette manifestation cela coûte 10 000, 20 000 ou 30 000 € selon le cas, voire plus, et qu'à la sortie cela nous laisse un déficit important, nous pouvons nous interroger. On me dit : « cela remplira les chambres d'hôtels, cela fera tourner la restauration », mais si dans la case « budget » nous devons apporter une contribution très importante, ce n'est pas possible. C'est pour cela que l'équilibre est extrêmement difficile. Il y a des manifestations pour lesquelles le rapport qualité/prix pour les retombées sur le territoire n'est pas positif. Le tout, c'est d'arriver à trouver cet équilibre. Mais c'est un débat légitime.

Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2014/31 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui concerne les techniques de communication. Monsieur NICOLAS, vous avez la parole.

DÉLIBÉRATION N° 2014/132 : APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP « CENTRE RÉGIONAL AUVERGNE DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE »

DÉLIBÉRATION N° 2014/133 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CENTRE RÉGIONAL AUVERGNAT DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (CRAIG)

Rapporteur : M. NICOLAS

M. NICOLAS. - Merci, Monsieur le Président. J'ai trois délibérations à vous présenter ce soir concernant le CRAIG. Si vous me le permettez, les deux premières, je les rapporterai en une seule et même fois. Mais auparavant, je voudrais quand même remercier à titre personnel Jean-Pierre COTTAZ. Ce soir, c'est son dernier Conseil. Pour moi, c'est un regret. Depuis 2001, Jean-Pierre, nous cohabitons, si je puis dire, parce que, en plus de tes fonctions de DG, tu étais aussi l'animateur responsable de la partie informatique. J'ai pu apprécier ton honnêteté, ta gentillesse et surtout le transfert de compétence que tu as pu me faire à mes débuts de jeune élu aussi, et aussi le chemin que nous avons parcouru sur l'informatique et aujourd'hui sur le SIG, en soulignant ta passion que tu as su transmettre et qui s'est développée à la Communauté d'Agglomération, à tel point qu'aujourd'hui le Service SIG est même pointé du doigt et référent au niveau régional, et même au-delà, il fait l'attention de l'IGN aujourd'hui pour des expérimentations, mais nous allons en parler tout à l'heure. Alors encore merci, Jean-Pierre, et bonne continuation à toi et aussi à Huguette, ton épouse. Mais nous aurons l'occasion de nous revoir dans un autre contexte.

Pour revenir à nos délibérations, ce soir je dois vous présenter les projets de conventions constitutives du GIP et du partenariat que nous avons avec le CRAIG qui est le Centre de Ressources qui permet de développer la production de données, de faciliter les échanges entre les différents acteurs, et auquel la CABA a adhéré en 2010. Cet outil devant répondre aux obligations de la Directive INSPIRE qui oblige les États européens à organiser des échanges en matière de données géographiques.

Pour information, un petit rappel. Sur la période de 2007 à 2013, le nombre de bénéficiaires des services de la plate-forme est passé d'une cinquantaine d'organismes publics à près de 400 aujourd'hui, représentant plus de 500 utilisateurs. Durant cette période, le CRAIG a élargi son offre de données, dont le volume géré est passé de quelques giga-octets (c'est-à-dire 10^9) à plusieurs téra-octets (10^{12}), dont il faut assurer le stockage, la diffusion et la sauvegarde au quotidien. D'ailleurs, la CABA utilise régulièrement ces données pour son SIG, qui sont ensuite rediffusées aux communes membres, c'est-à-dire à l'ensemble des communes de la CABA, par le biais de l'outil web SIG que nous avons mis en place et que vous connaissez.

Plusieurs applications métier s'appuient également sur des données CRAIG comme par exemple les points d'apport volontaire, les déchets, les circuits de randonnée, les terrains de sports, etc. C'est donc un outil aussi d'aide à la décision pour de l'aménagement, que nous utilisons très largement.

Lors du dernier conseil d'administration, afin de maintenir l'existant et de pouvoir accompagner la mise en œuvre de nouveaux axes, il a été décidé d'avoir une harmonisation des statuts du CRAIG avec les nouvelles dispositions. Je rappellerai que, dans ces dispositions, les principaux changements s'orientent vers le GIP (Groupement d'Intérêt Public) qui est désormais constitué pour une durée illimitée.

Le GIP peut avoir des agents mis à disposition ; c'est-à-dire que les collectivités peuvent mettre à disposition du CRAIG des agents ; le recrutement peut se faire pour une durée indéterminée et autorisée.

Le financement du GIP, pour la période 2014-2020, doit permettre de continuer à financer des données nécessaires à la gestion et au développement des territoires. Pour la CABA, c'est une participation financière à hauteur de 12 854 € par an.

Dans la continuité, le travail portera sur :

- la réalisation des ortho-photographies des départements. Cela, c'est la suite du travail qui est déjà engagé ;
- l'acquisition des fichiers auprès des Services des Impôts ;
- la numérisation du Plan cadastral ;
- l'acquisition et la diffusion de données géographiques sous licence IGN ;
- l'accompagnement des territoires pour favoriser l'accès aux données publiques sous licence

ouverte Open Data ; c'est-à-dire que, de plus en plus, les données seront mises à disposition du plus grand nombre, c'est-à-dire du public.

Je ne parlerai pas de l'accompagnement qu'il a pu y avoir sur le Très Haut Débit – nous l'avions évoqué ici – où un gros travail a été fait sur les recensements des zones d'activités, mis à la disposition ensuite d'Orange qui est l'opérateur qui avait été retenu dans ce cadre-là.

Aujourd'hui, il y a une base de données qui est constituée sur un référentiel, sur des données forestières et sur ce que l'on appelle le Référentiel à Très Grande Echelle (RTGE).

Voilà, Monsieur le Président, ce que je peux dire pour ces deux délibérations portant sur le fonctionnement du CRAIG.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand il n'y a pas de dessins, c'est plus compliqué à comprendre...

M. NICOLAS.- Je n'ai pas tout à fait fini. Il vous est demandé :

- d'approuver le projet de convention constitutive du GIP et le projet de convention de partenariat pour la mise en œuvre du Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique ;
- d'autoriser M. le Président à signer ces deux délibérations.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur NICOLAS. Un jour, quand nous aurons un peu de temps, il faudra nous montrer avec des projections comment tout cela marche. Il faut essayer de le faire régulièrement parce que nous sommes très en avance dans ce domaine.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Pas de questions. Je mets donc ces deux délibérations aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations n° 2014/132 et 2014/133 sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur NICOLAS, vous pouvez continuer.

DÉLIBÉRATION N° 2014/134 : CRAIG – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA RÉALISATION D'UNE EXPÉRIMENTATION VISANT A LA PRODUCTION D'UN RÉFÉRENTIEL A TRES GRANDE ECHELLE SUR LA CABA IGN/400 00460

Rapporteur : M. NICOLAS

M. NICOLAS.- Je vous présente la troisième délibération qui est intéressante.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a toujours pas de dessins ?

M. NICOLAS.- Non, je n'en ai pas, mais je vous en promets pour la prochaine fois car la prochaine fois ce sera une étape très intéressante. Je vais en dire deux mots à la fin du rapport de cette délibération.

Cette délibération concerne la réalisation d'un Référentiel cartographique à très grande échelle sur le territoire de la CABA.

La convention précise les rôles de chaque partie pour définir les conditions de cette expérimentation qui portera, dans un premier temps et je dis bien « dans un premier temps » parce qu'il y aura une suite, sur la production du fond de plan appelé « Raster ». C'est un réseau maillé qui représente un espace découpé selon une grille régulière. En deux mots, c'est la résolution dans un carré où l'on place une image. Pour la réalisation de cette orthophotographie, l'IGN s'engage à produire une résolution de 5 centimètres avec une précision

planimétrique de 10 centimètres. Sur la photographie, cela se traduit de la manière suivante : un pixel à l'écran, dans l'image d'un ordinateur, est égal à 10 centimètres sur le terrain. Vous voyez la précision de l'image.

Cette prise de vues aériennes a été faite au printemps, avant que la végétation pousse, sur tout le territoire de l'agglomération pour avoir toutes les formes.

Dans le même temps, l'IGN a procédé à un relevé Mobile Mapping. L'information, vous l'avez déjà eue, mais différente avec Google Maps. C'est une voiture qui a sillonné notre territoire, qui a parcouru 300 kilomètres et qui a fait des relevés d'images, mais qui seront vectorisés. La différence avec Google Maps, c'est que Google Maps exploite des photographies avec cette voiture, mais il les diffuse comme cela sans géo-référencer ces photographies. Nous, nous sommes dans un autre schéma, c'est-à-dire que, plus tard, il faudra intégrer ces photographies dans un plan ; pour cela, il faut que ce soit vectorisé. Je vais vous donner la définition de la vectorisation ; cela permet de représenter le monde réel sous la forme de points, de lignes ou de polygones, pour être clair, avec une approximation sur les bâtiments et sur tout ce que l'on peut marquer. D'ailleurs, dans ce cadre-là, au niveau de la convention, il a été fait un certain travail avec la Communauté d'Agglomération, il faut le dire, par rapport au travail important qu'ont fait les agents de nos services techniques et SIG, où il y a eu un pré-balisage sur une centaine de bornes cadastrales qui a été fait. Ces éléments ont été aussi mis à disposition et seront intégrés dans ces prises de vues aériennes dans le but de ne pas avoir de doublons pour permettre à la fois de tester des méthodes de recalage du plan cadastral de la CABA. Cela, c'est intéressant. Nous utilisons plusieurs techniques pour avoir une précision.

La réalisation de cela a un coût quand même. La CABA a déjà fait des investissements humains et en personnel en accompagnant le projet, et elle s'engage pour 72 000 €, mais ces 72 000 € ne sont pas entièrement à la charge de la CABA parce qu'il y a un Fonds FEDER qui prendra en charge pour moitié ces dépenses. C'est-à-dire que c'est une somme maximale qui a été évaluée à 72 000 €. Pour la CABA, ce sera une somme de 36 000 € : 36 000 € apportés par le FEDER et 36 000 € à la charge de la CABA. Mais il n'est pas sûr que ce soit 72 000 € ; ce sera sûrement moins, c'est une fourchette haute. Cette partie-là, ce sera pour le contrôle des données. La CABA va vérifier avec une entreprise spécialisée le contrôle et la superposition de ces données.

Il y a d'autres frais qui sont engagés par l'IGN et qui seront partagés entre plusieurs acteurs. Ce que nous avons vu tout à l'heure sur le Mobile Mapping, c'est intéressant pour les Villes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère, notamment pour les voies, les trottoirs ; cela évitera à terme aux opérateurs tels que GDF et ErDF de casser les trottoirs tous les quatre matins et n'importe comment et en sachant que cela engage des coûts pour les collectivités. Dans ce but-là, les opérateurs ErDF et GDF et même les Pompiers, SDE15, ainsi que la CABA contribueront à hauteur de leurs engagements par rapport au kilométrage qui les concerne pour un montant de 100 000 €. Il y aura un partage qui sera fait entre l'État, l'IGN et ces opérateurs-là sur 100 000 €.

Voilà pour ce premier travail dans le cadre de cette convention.

Ce qui est intéressant aujourd'hui dans l'expérimentation qui a été faite sur notre territoire et où la CABA a été choisie, c'est par rapport à la suite des événements. L'État a signé le 22 mai 2014 entre l'IGN et la DGFIP (c'est-à-dire les Impôts) un accord pour créer ce qu'on appelle une R.P.C.U. (Représentation parcellaire cadastrale unique). En France, nous avons des photos aériennes gérées par l'IGN et des plans cadastraux gérés par la DGFIP. A terme, il n'y aura plus deux représentations, il n'y aura qu'une représentation qui sera faite par rapport à cette expérimentation-là. La CABA étant citée en exemple aujourd'hui par rapport à cela prend une avance, d'autant qu'il va y avoir une obligation pour certains réseaux sensibles tels que l'électricité et le gaz ; ces réseaux sensibles auront une obligation en 2019 d'être portés sur des cartes et mis à la disposition des collectivités. En 2029, il y aura une obligation pour tout le monde de rentrer toutes les données sous cette forme-là.

Aujourd'hui, l'expérimentation que nous faisons au niveau de la Communauté d'Agglomération avec l'IGN est la première en France, la CABA est citée en exemple par rapport à cela, et les résultats de cette expérimentation seront ensuite portés sur cette matrice ou sur ce plan unique qui existera à terme.

Je ne sais pas si j'ai été précis. S'il y a des questions, je peux répondre.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons compris.

M. NICOLAS.- Et là nous serons deux à répondre parce que, pour son dernier Conseil, je demanderai au plus compétent de nous, Jean-Pierre COTTAZ, de répondre également.

M. MOINS.- Ma question concerne la disponibilité de ces documents, parce que c'est très bien d'avoir le cadastre et la photographie aérienne qui soient collés. Ce sera accessible pour les collectivités. Ce sera accessible pour EDF et pour GrDF. Est-ce que ce sera accessible à tout un chacun gratuitement ? C'est une question.

M. NICOLAS.- Déjà, nous avons initié un certain nombre de choses. Vous n'êtes pas maire, Monsieur MOINS, mais les maires le savent dans leur commune. Ce que j'évoquais tout à l'heure en Web SIG est mis à la disposition de toutes les communes. Donc, aujourd'hui, quelqu'un qui habite dans une commune peut aller consulter son plan cadastral dans sa commune – il n'est pas obligé d'aller aux Impôts pour le voir – plus un ensemble de données que nous mettons à disposition, par exemple les chemins de randonnée. Il y a des données sensibles. La Directive INSPIRE européenne impose un certain nombre de choses ; c'est par rapport à la protection des réseaux d'eau par exemple.

M. ROUME.- Les données sur les canalisations de gaz, on ne va pas les donner à tout le monde.

M. NICOLAS.- Cela, ce ne sera pas public, ce sera réservé uniquement aux collectivités. Mais, en dehors de cela, il y a une volonté au travers du CRAIG de faire ce que l'on appelle de l'Open Data, c'est-à-dire mettre de plus en plus de données à la disposition du plus grand nombre, c'est-à-dire du public. C'est intéressant.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voulais aussi remercier les services, en l'occurrence le Chef de Service, M. LAGARDE, qui est là, parce qu'ils font vraiment un très, très bon travail. Et puis, Jean-Pierre COTTAZ y a aussi beaucoup travaillé, ainsi que tous nos Cadres. Nous sommes vraiment dans ce domaine-là très en avance sur la plupart des autres collectivités. Cela facilitera beaucoup le travail de tout le monde. D'ailleurs, il ne serait pas inutile – je le dis à Jean-Paul NICOLAS et à la Direction –, pour ceux que cela intéresse, d'avoir une visite ; nous avons fait visiter les sites, mais il serait bien d'aller visiter le service ici pour que M. LAGARDE et ses collaborateurs vous montrent le travail qui est réalisé et comment il est réalisé. Je crois que ce serait utile pour que vraiment tous ceux qui le souhaitent puissent se rendre compte du niveau de performance de nos collaborateurs, parce qu'il y a des moments où nous pouvons être fiers du service qui est rendu par nos agents.

M. NICOLAS.- Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur NICOLAS. La prochaine fois, vous nous montrerez des dessins. Pas d'autres questions sur cette délibération. Je la mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2014/134 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

De la même façon que nous avons beaucoup travaillé sur l'avenir par rapport aux techniques de communication, nous travaillons aussi pour l'accessibilité. Je passe la parole à Jean-Pierre ROUME, Vice-Président en charge des transports.

DÉLIBÉRATION N° 2014/135 : CRÉATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Rapporteur : M. ROUME

M. ROUME.- Je vous rappelle que la Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, qui date du 12 février 2005, et plus spécialement l'article 46 de cette loi insère un article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article L.2143-3 oblige à créer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées. C'est donc ce que vous propose cette délibération.

Cette commission doit être présidée par le président lui-même ou son représentant et est composée en plus de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de l'établissement public de coopération intercommunale, c'est-à-dire la CABA, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes en situation de handicap.

Nous vous proposons :

- comme président M. Jacques MÉZARD et comme président délégué M. Michel ROUSSY
- 5 titulaires : Serge CHAUSI, Jean-Pierre ROUME, Valérie BENECH, Patricia BENITO et Roland CORNET
- 5 suppléants : Christelle CHASTEL, Bernadette GINEZ, Christian GASTON, Bernard TIBLE et Nathalie GARDES.

Ensuite, M. le Président nous propose d'y associer les associations suivantes :

- l'ADAPEI
- L'Association des Paralysés de France
- L'Association « Voir Ensemble »
- L'Association Française contre les Myopathies.

Enfin, la Société Publique Locale, STABUS, concernée bien sûr par cette commission, membre associée d'ailleurs, pourra être représentée par son Président et/ou son Directeur. Le Président étant déjà dans la commission, ce sera très certainement le Directeur.

Il vous est proposé :

- d'approuver la constitution d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité ;
- d'approuver les propositions que je viens de vous lire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? M. CHAUSI, vous avez la parole.

M. CHAUSI.- Monsieur le Président, je pense qu'il faudrait aussi associer les associations de malentendants.

M. ROUME.- Oui. C'est « Voir Ensemble »... Ah, non, pardon.

M. LE PRÉSIDENT.- On voit que vous êtes à l'écoute... mais il serait temps d'y voir clair là.

M. ROUME.- J'avais mal senti la chose... C'est vrai, je pense que c'est une bonne proposition.

M. LE PRÉSIDENT.- Sous ces réserves justifiées, y a-t-il d'autres observations ? Il n'y en a pas. Je mets la délibération aux voix.
Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2014/135 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2014/136 : URBANISME ET HABITAT – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA CABA A LA COMMISSION LOCALE DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) MISE EN PLACE PAR LA VILLE D'AURILLAC

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous présente la délibération n°2014/36 qui concerne la désignation du représentant de l'Agglomération à la Commission Locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) mise en place par la Ville d'Aurillac.

Le Conseil Municipal d'Aurillac a fixé la composition de cette AVAP, a désigné ses représentants, et il nous revient de désigner un représentant.

Je vous propose de désigner le Vice-Président en charge de l'Urbanisme qui a toute sa place dans cette commission, M. ROUSSY.

Y a-t-il des observations ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2014/136 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 2014/137 : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POUR LA RENAISSANCE DU VIEUX PALAIS D'ESPALION

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- En l'absence de M. CORNET, je rapporterai la délibération sur le partenariat avec l'Association pour la Renaissance du Vieux Palais d'Espalion. Vous connaissez cette association qui est présidée par Philippe MEYER et avec laquelle depuis deux ans nous avons contractualisé, qui assure trois concerts chaque année de niveau international dans le domaine de la musique classique, et avec une caractéristique, c'est qu'il y a une démarche culturelle pédagogique. Dans le cadre de la répétition des concerts, dans la journée précédent les concerts il y a un partenariat avec soit l'Ecole de Musique, soit diverses structures pour que des jeunes puissent venir voir comment travaillent ces musiciens de très haute qualité, et ces préparations pédagogiques de concerts ont beaucoup de succès avec les jeunes. Et puis, cela participe aussi de la collaboration que nous avons menée avec Philippe MEYER et qui fait aussi qu'aujourd'hui il est devenu le Président de l'Association Éclat du Théâtre de Rue.

Nous vous proposons de me permettre de signer cette convention dans laquelle vous avez les noms des artistes qui viendront assurer ces concerts : le Trio Wanderer, un quatuor à cordes là aussi de niveau international, et puis deux pianistes qui viendront pour un concert de piano à 4 mains.

Les lieux seront :

- le Théâtre d'Aurillac pour l'un de ces concerts

- l'église d'Ytrac pour un second

- et le Parapluie, comme nous le faisons chaque année, pour le 3^{ème} concert.

Voilà l'objet de cette délibération. Y a-t-il des questions là-dessus ? Pas de questions. Je mets donc la délibération aux voix.

M. ROUME.- Nous voulions proposer le Centre des Congrès...

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROUME, je ne vous entends pas...

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2014/137 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N°2014/138 : PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous présente la délibération n°2014/138 sur le tableau des effectifs. C'est une délibération habituelle. Il n'y a rien de particulier. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2014/138 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 2014/139 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL DU CONSEIL

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- La délibération n° 2014/139 porte sur la modification de la composition des commissions de travail du Conseil. Vous savez que nous avons essayé de trouver une formule pour permettre à chaque commune de faire participer des élus, des conseillers aux commissions de la Communauté d'Agglomération. Je crois que cela a reçu un accueil assez favorable, que cela permet d'ailleurs de mieux faire vivre les commissions. Vous avez donc dans cette délibération les propositions de désignations, en sachant que cela peut évoluer en fonction des demandes des uns et des autres, mais là c'est la situation figée aujourd'hui. Vous voyez d'ailleurs que cela donne :

* 22 membres pour la Commission de Développement Économique, sachant que tous les maires sont membres de droit des commissions ;

* 22 membres pour la Commission Environnement et Développement Durable ;

* 11 membres pour la Commission Finances. Je pense que les tableaux que nous passons en Conseil ont un effet dissuasif sur les candidatures ;

* 27 membres pour la Commission Tourisme, Grands Equipements, Culture et Enseignement Supérieur. On peut dire que cette commission a un grand succès ;

* 16 membres pour la Commission Transports ;

* 16 membres pour la Commission Travaux et Réseaux ;

* 27 membres pour la Commission Urbanisme, Habitat et Politique de la Ville.

Il y a une modification sur la composition de la Commission de Développement Économique qui passe à 23 membres, M. MURATET s'y étant rajouté.

Y a-t-il des observations là-dessus ? Monsieur PICARD, vous avez la parole.

M. PICARD.- Monsieur LAVEISSIERE s'était inscrit dans deux commissions, et il n'est pas noté. Alors je ne sais pas s'il y a eu une mauvaise transmission de la part du secrétariat de mairie.

M. LE PRÉSIDENT.- Donne le nom des deux commissions.

M. PICARD.- Commission Transports et Commission Tourisme et Grands Equipements.

M. LE PRÉSIDENT.- Si personne n'y voit d'inconvénient, nous pouvons rajouter M. MURATET dans ces deux commissions. S'il y a des modifications ultérieures, ce n'est pas un problème.

Pas d'autres observations. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2014/139 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 2014/140 : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA CABA AU TITRE DE L'ANNÉE 2013

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Est joint au dossier de ce soir le rapport d'activité 2013 de la CABA. S'il y a des questions, je suis bien sûr à votre disposition. Je précise qu'il y a une petite erreur dans le rapport d'activité 2013, je le signale à la Direction, c'est à la page 102 ; il y a une petite erreur sur les quantités collectées au niveau des déchets ; l'évolution, ce n'est pas + 3,2, c'est - 3,2. Je constate que le Vice-Président en charge du dossier a un œil attentif sur ce qu'écrit l'Administration. Je vous recommande la lecture de ce rapport d'activité parce que vous y apprendrez un certain nombre de choses, y compris sur des structures qui sont la propriété de la Communauté d'Agglomération et dont on parle rarement. C'est ainsi que les nouveaux Élus, si je vais vers la page 84, apprendront que nous sommes propriétaires de la Maison Médicale de Garde d'Aurillac entre autres choses. Donc, à titre informatif, c'est un document qui est intéressant et qui se lit quand même assez vite.

Là, il n'y a pas de vote. Il est question de prendre acte de ce rapport d'activité, et nous en prenons acte.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2014/140.

Je ne pense pas qu'il y ait d'autres délibérations.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions prises depuis le dernier Conseil du 7 juillet 2014

Pas de questions sur les décisions.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions.

Mes chers Collègues, je vous souhaite une bonne nuit.

(La séance est levée à 23 h 15)
